

Catalogue de formation

2019



Politisens
Partenaire de votre succès

Édito du Président



Madame, Monsieur,

Notre République est riche de ses 576 417 élus locaux, qui sont au quotidien le cœur battant de notre démocratie. L'exercice d'un mandat local répond toujours et invariablement à une passion ardente pour les territoires de notre pays.

Parmi les 35 310 maires de France, combien exercent leur mandat au service de leurs administrés de manière désintéressée, sans contrepartie financière afin de ne pas grever le budget communal, et sans compter leurs heures ? Cet engagement de longue haleine, est la preuve que « maire est l'anagramme d'aimer ».

Par un mouvement législatif constant depuis une quarantaine d'années, le mandat d'élu local est pourtant devenu de plus en plus complexe à exercer : les élus doivent anticiper des problématiques lourdes, dans un cadre budgétaire et financier qui se restreint de manière inexorable.

Fondamentale pour la vitalité de notre démocratie, la formation des élus locaux est un élément essentiel de l'exercice d'un mandat électif, car elle permet à chacun de développer des compétences indispensables à la bonne exécution de la charge électorale.

Le législateur s'est ainsi adapté aux évolutions du mandat d'élu local avec la création d'un droit à la formation qui s'exerce désormais via deux moyens parallèles et complémentaires.

La loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, a institué un véritable « droit à la formation des élus locaux » – à raison d'une inscription au budget de la collectivité. Chaque élu peut exercer ce droit par le biais d'un congé de formation ; de même, les coûts de la formation et les potentiels frais de déplacement et de séjour sont également pris en charge.

La loi « Sueur-Gourault » du 31 mars 2015, qui vise à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, accorde vingt heures de « droit individuel à la formation » à chaque élu local par année de mandat. Ce nouveau droit donne aux élus un accès à des formations en lien avec leurs fonctions électives et leur permettra aussi de préparer en amont et avec une plus grande sérénité leur réinsertion professionnelle au terme de leur mandat.

Politisens souhaite vous accompagner dans l'exercice de votre mandat.

Notre catalogue de formations couvre tous les secteurs de l'action publique, et s'adresse à tous les élus locaux. Notre offre de formations est assurée par des formateurs professionnels de grande qualité, fins connaisseurs des collectivités territoriales et conscients des enjeux politiques, qui sauront s'adapter et répondre aux attentes propres à chacun d'entre vous.

Nos formations peuvent être organisées partout en France, selon le format le plus propice à vos attentes : pour répondre aux besoins particuliers d'un élu en lien avec sa délégation, dans le cadre d'un séminaire d'élus, en parallèle d'une manifestation nationale importante.

Politisens, Partenaire de votre succès

Émilien Charpantier, Président

Sommaire

L'environnement des élus et des collectivités locales

| | |
|---|-------|
| Tout savoir sur l'environnement de l' élu | p.8-9 |
| Exercer une délégation dans les collectivités territoriales | p.10 |
| Le statut de l' élu local : droits et devoirs | p.11 |
| Les rapports entre les élus et l' administration territoriale | p.12 |
| Les rapports entre le chef de l' exécutif et sa majorité | p.13 |
| Les droits de l' élu d' opposition | p.15 |
| La responsabilité pénale de l' élu | p.16 |
| Les responsabilités de l' élu | p.17 |

Administration et fonctionnement des collectivités locales

| | |
|---|---------|
| Les grands principes du budget communal | p.20 |
| L' élaboration du budget communal et les priorités politiques | p.21 |
| La gestion de la dette, des emprunts et la fiscalité locale | p.22 |
| Les règles des marchés publics | p.23 |
| Les principes de l' optimisation de la commande publique | p.24 |
| Statuts, formes et compétences - La commune | p.25 |
| Statuts, formes et compétences - Le département | p.26 |
| Statuts, formes et compétences - La région | p.27 |
| Gérer une commune rurale | p.28-29 |
| Statut du personnel de la fonction publique territoriale et GRH | p.30 |
| Maîtriser les évolutions du statut des agents des collectivités locales | p.31 |
| La gestion des collectivités locales en période pré-électorale | p.32 |
| Valoriser la « marque » de votre collectivité | p.33 |
| RGPD : quels enjeux pour les collectivités ? | p.34 |
| Travailler en synergie avec les autres élus | p.35 |
| Mettre en place une véritable gestion de la relation usagers | p.36 |
| La démocratie participative dans les collectivités locales | p.37 |
| La démocratie locale : élaborer sa démarche participative | p.38-39 |

Aménagement du territoire et développement économique

| | |
|---|---------|
| Les grands principes de l' urbanisme et de l' aménagement du territoire | p.42 |
| La maîtrise d' ouvrage publique et les travaux publics | p.43 |
| Élaborer un projet de territoire | p.44-45 |
| Quelles politiques du logement pour les communes ? | p.46 |
| Conduire une politique dynamique en matière de commerces | p.47 |

| | |
|---|---------|
| Appels à projets, réinventer son centre-ville et ses quartiers | p.48 |
| Les dispositifs de la politique de la ville et la mixité sociale | p.49 |
| Solliciter les fonds européens pour mettre en oeuvre les projets locaux | p.50 |
| Mieux connaître les institutions européennes | p.52-53 |

Politiques sectorielles et thématiques

| | |
|---|---------|
| Comment mener une politique de santé publique territoriale efficace ? | p.56 |
| Les collectivités locales au service des personnes âgées | p.57 |
| Mise en oeuvre de politiques en faveur du handicap | p.58 |
| Les politiques locales en faveur de la petite enfance | p.59 |
| Construire des politiques publiques en faveur de l' égalité femmes-hommes | p.60 |
| Mettre en oeuvre une politique éducative à l' échelon local | p.61 |
| La tranquillité publique et les pouvoirs de police du maire | p.63 |
| Construire une politique de prévention - sécurité | p.64-65 |
| L' élu et la vie associative locale | p.66 |
| Les politiques culturelles locales | p.67 |
| Histoire et patrimoine local : Valoriser son passé et ses archives | p.68 |
| Réussir sa politique de coopération décentralisée | p.69 |
| La gestion des déchets et la propreté | p.70 |
| La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) | p.71 |
| La gestion des cimetières et des affaires funéraires | p.72 |
| La laïcité et les territoires | p.73 |
| Installer une politique mémorielle sur son territoire | p.75 |

Exercice politique du mandat, communication et compétences

| | |
|---|---------|
| La prise de parole en public : construire et énoncer son discours | p.78-79 |
| La communication écrite | p.80-81 |
| L' élu et les réseaux sociaux | p.82 |
| Créer son site internet personnel | p.84-85 |
| Lutter contre les « fake-news » | p.86 |
| Les relations avec la presse | p.87 |
| Le média training : prendre la parole face caméra | p.88 |
| Faire son bilan de mandat | p.89 |
| Maîtriser les bases du pack Office | p.90-91 |
| Maîtriser les bases d' Adobe InDesign | p.92-93 |
| Faire son bilan de compétences et réussir sa reconversion professionnelle | p.94-95 |
| Accompagnement à la mise en place de politiques publiques | p.96-97 |
| L' organisation personnelle de l' élu | p.98-99 |

L'environnement des élus et des collectivités locales

Tout savoir sur l'environnement de l' élu
Exercer une délégation dans les collectivités territoriales
Le statut de l' élu local : droits et devoirs
Les rapports entre les élus et l' administration territoriale
Les rapports entre le chef de l' exécutif et sa majorité
Les droits de l' élu d' opposition
La responsabilité pénale de l' élu
Les responsabilités de l' élu



Tout savoir sur l'environnement de l' élu

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Cette
formation introductive
est fondée sur des
apports théoriques et
de nombreux exemples
pratiques permettant
aux élus de comprendre
concrètement les savoirs
développés.

Prérequis : Aucun

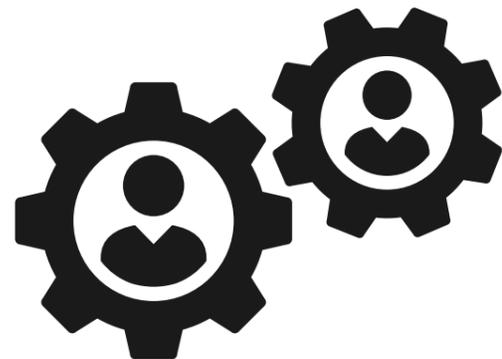
Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur des affaires
générales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Être élu local ne s'improvise pas. Dès son élection, l' élu évolue dans le cadre des collectivités territoriales et est confronté à ses spécificités. L' ambition de ce module est de faire connaître aux élus le monde des collectivités, les responsabilités qui sont les leurs et de leur donner les bases d' un positionnement pertinent vis-à-vis de la population mais également des diverses parties prenantes relatives à leur mandat.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte institutionnel dans lequel les élus s'inscrivent
- Comprendre et maîtriser le fonctionnement des processus de décision des collectivités locales
- Acquérir une connaissance du fonctionnement administratif des collectivités
- Réfléchir sur la meilleure manière de rendre compte de son action auprès de la population



PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation générale du cadre des collectivités territoriales

- Historique des collectivités et de la décentralisation, présentation de l' article 72 de la Constitution, principe de libre administration, autonomie financière
- Rapport entre les collectivités et l' État et contrôle de légalité
- Présentation des différents échelons, répartition des compétences
- Introduction à la réforme territoriale, fusion des régions, lois NOTRe et MAPTAM

Fonctionnement du conseil municipal (adaptable aux départements et régions)

- Rôle du Maire, de ses adjoints et des conseillers municipaux
- Préparation des séances du conseil municipal (circuit administratif et politique des délibérations, bureau municipal et commissions municipales)
- Organisation et fonctionnement des séances du conseil municipal (présidence, secrétariat, quorum, procurations, publicité des débats, modalités de vote, vœux et questions orales)
- Mesures post-séance (compte rendu, transmission des délibérations au contrôle de légalité, registre des délibérations et recueil des actes administratifs)

Le fonctionnement des services municipaux

- Le DGS, collaborateur principal du maire
- Architecture hiérarchique des collectivités (DGS – DGD - Directions de pôles)
- Processus de travail entre les élus et les services municipaux (élus titulaires de délégations, commissions municipales, relation d' un élu d' opposition avec l' administration)
- Le rôle du cabinet du maire

Être élu, exercer son mandat

- Les droits et les devoirs des élus (mandat et activité professionnelle, protection sociale des élus, les élus indemnisés, les moyens matériels des groupes politiques, les cas d' obligation de déclaration à la HATVP, les conditions d' inéligibilité)
- Gros plan sur le droit à la formation (crédits des collectivités, DIF, libre choix de l' organisme, formations éligibles)
- Rendre compte de son mandat à la population (introduction aux outils de communication personnels et à la presse municipale, réflexion sur le contenu des messages)

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Cette
formation introductive
est fondée sur des
apports théoriques et
de nombreux exemples
pratiques permettant
aux élus de comprendre
concrètement les savoirs
développés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur des affaires
générales

Exercer une délégation dans les collectivités territoriales

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Cette formation introductive est fondée sur des apports théoriques et de nombreux exemples pratiques permettant aux élus de comprendre concrètement les savoirs développés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Adjoint au Maire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Aborder l'exercice d'une délégation requiert une importante dextérité pour les élus. Souvent confrontés à des cadres administratifs experts dans leur domaine, les élus doivent savoir rendre des arbitrages et suivre le travail des services pour mener à bien le programme municipal et répondre aux aspirations de la population.

OBJECTIFS

- Acquérir une connaissance du fonctionnement de la majorité politique
- Comprendre le rôle d'un élu titulaire d'un mandat exécutif
- Comprendre et maîtriser les processus de décisions
- Obtenir les bases d'une méthode de travail efficace avec les services administratifs
- Réfléchir sur la meilleure manière de prendre en compte les aspirations de la population

PROGRAMME DE LA FORMATION

Fonctionnement d'une collectivité territoriale et de sa majorité politique

- Compétences des différentes strates de la collectivité territoriale
- Relations entre les élus de l'exécutif et l'administration
- Processus de travail dans les collectivités, méthodologie de projets

Rendre un arbitrage politique et partager ses choix politiques avec l'ensemble de l'exécutif

- Traduire les orientations politiques et électorales en lien avec l'administration, comprendre les limites du rôle de l'élu et du rôle des services administratifs
- Obtenir la validation politique du chef de l'exécutif
- Maîtriser la procédure d'inscription budgétaire des projets

Gérer les parties prenantes externes à la collectivité locale

- Tisser et entretenir des liens avec les partenaires institutionnels, associatifs et les autres administrations pour mener à bien les projets
- Gérer la relation élus - population sur les projets relatifs à la délégation et sur l'action de la majorité territoriale

Le statut de l'élu local : droits et devoirs

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les élus locaux sont désignés pour porter les politiques publiques dans les territoires. Une fois en fonction, les élus ont certaines obligations, parfois imposées par la loi, et bénéficient en contrepartie de certains droits pour leur permettre d'exécuter leur mission, qui leur a été confiée par les citoyens.

OBJECTIFS

- Connaître le contexte dans lequel évoluent les élus locaux
- Connaître les droits et les devoirs

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le statut de l'élu et les droits individuels

- La fonction électorale
- La conciliation du mandat électif et de la vie professionnelle
- Les indemnités d'élus et le remboursement des frais
- La sécurité sociale des élus
- Le régime de retraite des élus
- La protection fonctionnelle des élus
- Les droits à la formation des élus

Les droits politiques

- Le droit à l'information et à l'expression
- Les délais de convocation et de transmission des documents
- La demande d'une mission d'évaluation
- Les moyens matériels

Les obligations des élus

- Les obligations déclaratives
- La tenue des bureaux de vote
- Les obligations non légales : le compte rendu de mandat

Les relations avec les parties prenantes des collectivités locales (citoyens, associations, cultes, etc.)

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de donner aux élus les bases de ce qu'est leur fonction et comment l'exercer.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Enseignant en droit administratif

Les rapports entre les élus et l'administration territoriale

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module est basé sur des exemples pratiques des relations entre élus et les services territoriaux. Les bonnes pratiques y sont évoquées et les élus sont invités à donner leurs propres exemples de travail.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Administrateur territorial
Directeur général des services

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans les collectivités, la chaîne hiérarchique est spécifique et scindée en deux parties. D'un côté les élus, le côté politique, de l'autre les services de la collectivité, des professionnels experts travaillant pour mettre en œuvre les décisions de l'assemblée délibérante. Cette dualité induit nécessairement des interfaces et chaque partie peut parfois s'arroger des prérogatives qui ne sont pas les siennes.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle des élus et le rôle des services dans la collectivité
- Appréhender les décisions politiques d'un point de vue opérationnel
- Comprendre le circuit de décision d'une collectivité locale
- Savoir instaurer des relations de travail avec les services de la collectivité

PROGRAMME DE LA FORMATION

La chaîne hiérarchique territoriale

- Les pouvoirs du président de l'exécutif local et de ses adjoints
- L'organisation des services
- La cartographie des délégations et des responsabilités des cadres
- La chaîne décisionnelle des collectivités

Le personnel administratif à coloration politique

- Les emplois fonctionnels (DGS, DGA, DGST)
- Le rapport du président de l'exécutif à sa direction générale

Le cabinet du président de l'exécutif

- Le statut des collaborateurs de cabinet
- Les missions du cabinet
- Les relations entre le cabinet, les élus et les services

Le travail entre les services et les élus

- Organisation opérationnelle du travail élus - services
- Les biais du fonctionnaire politique et de l' élu chef de service
- La relation entre les élus d'opposition et les services de la ville

Le rapport entre le chef de l'exécutif et sa majorité

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans les collectivités locales, le président de l'exécutif est le visage du territoire. Néanmoins, ses orientations politiques sont soumises à délibération et l'action politique souvent déléguée à des élus de sa majorité.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement d'un bureau d'une collectivité
- Comprendre le fonctionnement particulier d'un groupe majoritaire
- Appréhender un travail transversal avec l'ensemble de la majorité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les relations entre le chef de l'exécutif et sa majorité

- La composition du bureau et l'attribution des délégations
- La feuille de route des membres du bureau
- Le rôle du groupe majoritaire dans la valorisation de l'action publique

Le groupe politique majoritaire

- La désignation du président de groupe
- Le travail entre l'exécutif et le groupe majoritaire
- Le rôle du cabinet dans les relations au sein de la majorité

Les groupes minoritaires de la majorité

- Le travail avec les sensibilités minoritaires
- Les relations intergroupes de la majorité

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module est basé sur des exemples pratiques des relations entre le chef d'un exécutif et sa majorité pour un fonctionnement politique efficace.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur de cabinet

Les droits de l' élu d'opposition

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Souvent peu considérés par les majorités en place, les élus d'opposition ont des droits, parfois qu'ils ne soupçonnent pas, et ont un rôle central dans la vie démocratique.

OBJECTIFS

- Appréhender pleinement son rôle d' élu d'opposition et connaître ses droits
- Connaître les procédures pour faire valoir ses droits
- Communiquer sur ses positions politiques

PROGRAMME DE LA FORMATION

La représentation des élus d'opposition

- Le principe de représentation proportionnelle aux commissions
- Les interventions en séance et l'expression écrite
- Le droit d'amendement
- Les questions orales et vœux

L'accès aux séances et aux documents administratifs

- Délais légaux de convocation aux séances
- La mise à disposition des documents
- La confidentialité des correspondances

Les moyens à disposition des élus d'opposition

- La constitution en groupe politique
- L'accès à un local commun
- Le droit à la formation
- Les missions d'évaluation et d'information
- Les moyens alloués aux groupes

Les procédures et recours en cas de non-respect des droits

- La saisine du préfet
- La saisine du tribunal administratif

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module est basé sur
des apports théoriques
mais également sur le
retour d'expérience des
formateurs et des élus
sur la condition d' élu
minoritaire.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Avocat
Administrateur territorial
Directeur des affaires
générales

La responsabilité pénale de l' élu

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et le
formateur. Ce module a
pour vocation d'exposer
aux élus les risques de
nature pénale auxquels
ils s'exposent lors de
l'exercice de leur mandat
local, et de les confronter
à des mises en situation
pratiques.

Complément adéquat :
Les responsabilités de
l' élu

Intervenant·e·s :
Avocat
Enseignant en droit

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les nombreuses prérogatives confiées par les lois de décentralisation aux élus locaux les exposent à engager leur responsabilité pénale, sur le fondement du droit pénal commun mais également pour des problématiques directement liées à leur mandat ; de même, la réforme du code pénal en 1994 a introduit la notion de responsabilité pénale des personnes morales en droit français, ce qui peut rejaillir sur l'exécutif de la commune.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus aux risques liés à l'exercice de leur mandat
- Mettre en œuvre des mécanismes de « protection »
- Alerter les élus sur la menace de perte des droits civiques

PROGRAMME DE LA FORMATION

La responsabilité pénale de droit commun

- Les violations des obligations légales de droit commun
- Une mise en danger d'autrui de plus en plus prégnante
- L'épineuse question des atteintes à l'environnement

La responsabilité pénale spéciale : les manquements à la probité

- Le principe de favoritisme dans les contrats publics
- Le détournement de fonds
- La prise illégale d'intérêt
- La concussion
- Le faux
- La corruption passive et le trafic d'influence

La responsabilité pénale des collectivités

- Les infractions commises par leurs organes ou leurs représentants
- Les infractions commises par des personnes privées dans le cadre de délégations de service public
- La spécificité des délits de presse

Les responsabilités de l' élu

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les nombreuses prérogatives confiées par les lois de décentralisation aux élus locaux les exposent à engager leur responsabilité sur divers terrains : outre les classiques matières civiles et administratives, la responsabilité pécuniaire s'est accrue avec le contrôle des juridictions financières, alors que la responsabilité disciplinaire peut désormais être recherchée – et aller jusqu'à la démission d'office – en cas de refus de remplir une fonction légale.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus aux risques liés à l'exercice de leur mandat
- Mettre en œuvre des mécanismes de « protection »
- Alerter les élus sur l'accroissement des hypothèses de responsabilité pécuniaire et disciplinaire

PROGRAMME DE LA FORMATION

La responsabilité civile

- L'existence d'une faute personnelle, d'un lien de causalité, et d'un préjudice
- La mise en œuvre de la protection fonctionnelle
- La compétence de la juridiction civile

La responsabilité administrative

- Les décisions prises au seul bénéfice de l' élu
- Les modalités d'exercice de l'état exécutoire

La responsabilité pécuniaire

- La responsabilité de l' élu comptable de fait
- La responsabilité de l' élu ordonnateur devant la CDBF

La responsabilité disciplinaire

- La faute grave engendrant révocation
- La démission d'office en cas de refus de remplir une fonction légale

Durée : 1 jour (7 heures)
Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et le
formateur. Ce module a
pour vocation d'exposer
aux élus les risques de
nature civile, administrative,
pécuniaire et disciplinaire,
auxquels ils s'exposent
lors de l'exercice de leur
mandat local, et de les
confronter à des mises en
situation pratiques.

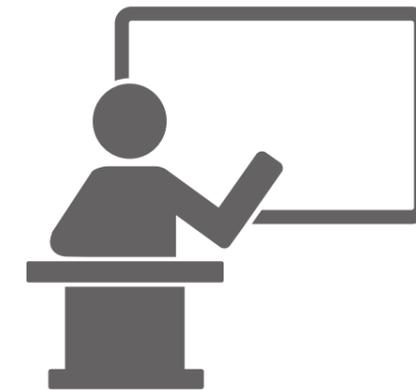
Complément adéquat :
La responsabilité
pénale de l' élu

Intervenant·e·s :
Avocat

Administration et fonctionnement des collectivités locales



Les grands principes du budget communal
L'élaboration du budget communal et les priorités politiques
La gestion de la dette, des emprunts et la fiscalité locale
Les règles des marchés publics
Les principes de l'optimisation de la commande publique
Statuts, formes et compétences - La commune
Statuts, formes et compétences - Le département
Statuts, formes et compétences - La région
Gérer une commune rurale
Statut du personnel de la fonction publique territoriale et GRH
Maîtriser les évolutions du statut des agents des collectivités locales
La gestion des collectivités locales en période pré-électorale
Valoriser la «marque» de votre collectivité
RGPD : quels enjeux pour les collectivités ?
Travailler en synergie avec les autres élus
Mettre en place une véritable gestion de la relation usagers
La démocratie participative dans les collectivités locales
La démocratie locale : élaborer sa démarche participative



Les grands principes du budget communal

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Cette formation introductive sur les éléments budgétaires se verra concrète par les exemples pratiques développés.

Complément adéquat :
La gestion de la dette, des emprunts et de la fiscalité locale

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des services
Directeur des finances

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Mettre en œuvre un programme politique dans les collectivités locales se traduit nécessairement par l'inscription, le vote et l'exécution d'un budget. Les élus doivent chaque année s'exprimer au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations et sur le document budgétaire. Comprendre le processus et la construction des documents élaborés permet aux élus de maîtriser une donnée sensible dans la conduite des projets locaux.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle central du budget des collectivités territoriales
- Appréhender les grands principes de l'élaboration des budgets locaux
- Savoir lire et exploiter politiquement un document budgétaire

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les différentes composantes d'un budget

- Les principes budgétaires (annualité, unité, etc.)
- Les documents budgétaires (DOB, BP, DM, BS, CA/Compte de gestion)
- Présentation du budget (fonctionnement / investissement ; nature / fonction)
- L'instruction budgétaire (M14 pour les communes)
- Les ratios de gestion

Élaboration d'un budget communal

- Le processus budgétaire (cadrage, propositions, arbitrages, DOB, vote du budget)
- Les arbitrages politiques en matière de fonctionnement et d'investissement
- Les sources de revenus des collectivités locales (dotations et impact des politiques nationales, fiscalité locale, péréquation)
- Les dépenses majeures des collectivités locales et leur classification budgétaire (fonctionnement et investissement)
- L'équilibre et l'autofinancement
- Les flux financiers entre les collectivités
- Introduction à la notion d'emprunt et de gestion de la dette

L'élaboration du budget communal et les priorités politiques

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Mener des projets dans les collectivités locales nécessite d'affecter à ces initiatives les crédits nécessaires à leur réalisation dans de bonnes conditions. Dans l'élaboration du budget, il convient de considérer, outre les dépenses qui incombent naturellement aux collectivités, les dépenses qui sont parties intégrantes de la mise en œuvre du projet politique.

OBJECTIFS

- Permettre aux élus d'avoir une connaissance plus fine du processus budgétaire
- Acquérir les bases de la transformation d'un projet politique en éléments budgétaires
- Acquérir des notions dans la faisabilité financière des projets

PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel sur l'élaboration d'un budget

- Le processus budgétaire
- Les sources de revenus des collectivités locales
- Les dépenses obligatoires des collectivités locales
- Les documents budgétaires

L'évaluation de la faisabilité des projets politiques

- Les bases de l'évaluation financière des projets
- Évaluation de l'impact financier des projets pour la collectivité

Les modes de financement des projets

- Recours à l'emprunt et gestion de la dette
- Introduction à la programmation pluriannuelle des investissements
- Les sources de financement externes

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité. Pour les formations à des groupes d'élus, l'intervenant pourra traiter des projets menés dans leur collectivité.

Prérequis : Les grands principes du budget communal

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des services
Directeur des finances

La gestion de la dette, des emprunts et de la fiscalité locale

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité. Pour les formations à des groupes d'élus, l'intervenant pourra traiter des projets menés dans leur collectivité.

Prérequis : Les grands principes du budget communal

Intervenants :
Administrateur territorial
Directeur des finances

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Ces dernières années, les réductions de dotations aux collectivités territoriales ont lourdement pesé sur leurs finances. Les communes ont ainsi recouru, pour nombre d'entre elles, à la fiscalité locale pour financer leur fonctionnement et aux emprunts pour financer leurs investissements.

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de la fiscalité locale
- Comprendre les mécanismes d'emprunt pour les collectivités locales
- Acquérir des notions d'analyse des dettes des collectivités locales

PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappel sur l'élaboration d'un budget

- Le processus budgétaire
- Les sources de revenus et les dépenses obligatoires des collectivités locales

Le contexte financier global

- La baisse des dotations aux collectivités locales
- Les transferts de compétences aux collectivités locales
- Le panier fiscal par niveau de collectivité

Le recours à l'emprunt

- Le fonctionnement des marchés financiers
- Les notions d'emprunt, d'emprunt structuré, de dette et de taux
- Les emprunts toxiques - la classification de Gissler
- La programmation pluriannuelle des investissements
- Les stratégies d'emprunt pour une gestion efficace des deniers publics

La fiscalité locale

- La fiscalité locale directe, indirecte
- Les évolutions de la fiscalité locale (fin de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, réforme des valeurs locatives cadastrales)
- La fiscalité transférée et la compensation des transferts de compétences
- La stratégie fiscale des collectivités territoriales

Les règles des marchés publics

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La mise en œuvre d'une politique publique est souvent subordonnée au recours à un prestataire extérieur à la collectivité. Si les services dédiés aux marchés publics jouent un rôle important dans la procédure d'adjudication, la réforme récente des marchés publics met aujourd'hui l' élu au centre de ce processus.

OBJECTIFS

- Connaître les règles générales des marchés publics et de l'ensemble des procédures
- Comprendre les évolutions récentes du code des marchés publics
- Comprendre le rôle des élus dans les différentes procédures

PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction à la commande publique et au code des marchés publics

- Les principes de la commande publique (liberté d'accès, égalité de traitement, transparence des procédures)
- Les principales règles relatives à la commande publique
- La modernisation de la commande publique (règles du 1er avril 2016)
- Les nouveaux seuils de passation

Les différentes procédures de passation des marchés

- Les types de marchés et les étapes de passation (appel d'offres, procédure adaptée, concours, etc.)
- La commission d'appel d'offres (CAO) : constitution, composition, rôle et prérogatives
- Le rôle et les responsabilités de l' élu à chaque étape

Comprendre un marché public, sa rédaction et son traitement

- La définition du cahier des charges
- Les critères d'attribution des marchés
- Le traitement des réponses
- Le choix du prestataire

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation d'être très opérationnel et dans l'interactivité. Pour les formations à des groupes d'élus, l'intervenant pourra apporter des exemples en cours ou qui ont été traités dans leur collectivité.

Complément adéquat :
Les principes de l'optimisation de la commande publique

Intervenants :
Administrateur territorial
Directeur de l'achat public

Les principes de l'optimisation de la commande publique

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité. Des cas pratiques seront abordés.

Prérequis : Les règles des marchés publics

Intervenant·e·s :
Directeur de l'achat public

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les importantes contraintes budgétaires pesant sur les communes conduisent les élus à devoir adapter leur stratégie d'achat et à optimiser la commande publique dans leurs territoires pour piloter efficacement les dépenses.

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes de l'achat public
- Appréhender une démarche d'optimisation de la commande publique
- Savoir élaborer une stratégie d'achats publics efficace

PROGRAMME DE LA FORMATION

Rappels sur les notions de commande publique

- Les principes de la commande publique
- La modernisation de la commande publique (règles du 1er avril 2016)
- Les types de marchés et les étapes de passation
- Le sourcing
- Les critères de choix des offres

Élaborer une stratégie d'achat efficace

- Établir une cartographie des achats et des coûts associés
- La mutualisation des achats dans les intercommunalités
- Mettre en œuvre une équipe dédiée à l'optimisation de la commande publique
- Établir des relations fournisseurs durables

Mener une politique d'achats responsables pour les territoires

- Privilégier l'achat durable
- Mettre en œuvre des clauses environnementales et sociales dans les marchés
- Tisser des liens avec les PME du territoire

Communiquer sur les économies budgétaires

Statuts, formes et compétences - La commune

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Nombre de citoyens deviennent élus sans jamais avoir eu à connaître le fonctionnement des collectivités locales. Les élus se retrouvent parfois à exercer leurs prérogatives dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas. Comprendre ce que sont les collectivités et leur fonctionnement est une compétence indispensable aux élus pour mener une action publique efficace.

OBJECTIFS

- Connaître l'historique et les grands principes qui régissent le fonctionnement des collectivités locales
- Appréhender les différentes strates de collectivités locales et leurs relations
- Comprendre le fonctionnement d'une collectivité locale

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le monde des collectivités locales

- Les lois de décentralisation et le principe de libre administration
- Les différentes collectivités locales et leurs compétences
- Les réformes institutionnelles et la nouvelle organisation territoriale. Zoom sur les lois NOTRe et MAPTAM, les intercommunalités et les métropoles

Le fonctionnement des communes

- Les missions administratives et les politiques publiques développées
- Le fonctionnement des instances de décision
- Le personnel municipal
- Les droits et les devoirs des élus

L'environnement des communes

- Les relations entre les différentes strates (départements, régions, etc.)
- Les relations avec les acteurs locaux (associations, bailleurs, etc.)
- La relation des élus et de l'administration aux administrés

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité pour que chaque élu comprenne parfaitement l'environnement dans lequel il évolue.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des services

Statuts, formes et compétences - Le département

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
a pour vocation, au-delà
des apports théoriques,
d'être très opérationnel
et dans l'interactivité
pour que chaque élu
comprenne parfaitement
l'environnement dans
lequel il évolue.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des
services

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Nombre de citoyens deviennent élus sans jamais avoir eu à connaître le fonctionnement des collectivités locales. Les élus se retrouvent parfois à exercer leurs prérogatives dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas. Comprendre ce que sont les collectivités et leur fonctionnement est une compétence indispensable aux élus pour mener une action publique efficace.

OBJECTIFS

- Connaître l'histoire et les grands principes qui régissent les collectivités locales
- Appréhender les différentes strates de collectivités locales et leurs relations
- Comprendre le fonctionnement d'une collectivité locale

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le monde des collectivités locales

- Les lois de décentralisation et le principe de libre administration
- Les différentes collectivités locales et leurs compétences
- Les réformes institutionnelles et la nouvelle organisation territoriale. Zoom sur les lois NOTRe et MAPTAM, les intercommunalités et les métropoles

Le fonctionnement des départements

- Les missions administratives et les politiques publiques développées
- Le fonctionnement des instances de décision
- Le personnel du conseil départemental
- Les droits et les devoirs des élus

L'environnement des départements

- Les relations entre les différentes strates (communes, régions, etc.)
- Les relations avec les acteurs locaux (associations, structures emploi, etc.)
- La relation des élus et de l'administration aux administrés

Statuts, formes et compétences - La région

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Nombre de citoyens deviennent élus sans jamais avoir eu à connaître le fonctionnement des collectivités locales. Les élus se retrouvent parfois à exercer leurs prérogatives dans un environnement qu'ils ne maîtrisent pas. Comprendre ce que sont les collectivités et leur fonctionnement est une compétence indispensable aux élus pour mener une action publique efficace.

OBJECTIFS

- Connaître l'histoire et les grands principes qui régissent les collectivités locales
- Appréhender les différentes strates de collectivités locales et leurs relations
- Comprendre le fonctionnement d'une collectivité locale

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le monde des collectivités locales

- Les lois de décentralisation et le principe de libre administration
- Les différentes collectivités locales et leurs compétences
- Les réformes institutionnelles et la nouvelle organisation territoriale. Zoom sur les lois NOTRe et MAPTAM, les intercommunalités et les métropoles

Le fonctionnement des régions

- Le nouveau découpage régional
- Les missions administratives et les politiques publiques développées
- Le fonctionnement des instances de décision
- Le personnel du conseil régional
- Les droits et les devoirs des élus

L'environnement des régions

- Les relations entre les différentes strates (communes, départements, etc.)
- Les relations avec les acteurs locaux (associations, acteurs culturels, etc.)
- La relation des élus et de l'administration aux administrés

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
a pour vocation, au-delà
des apports théoriques,
d'être très opérationnel
et dans l'interactivité
pour que chaque élu
comprenne parfaitement
l'environnement dans
lequel il évolue.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial

Gérer une commune rurale

Durée : 2 jours
(2x7 heures) ou 3 jours

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
a pour vocation, au-delà
des apports théoriques,
d'être très opérationnel
et dans l'interactivité
pour que chaque élu
comprenne parfaitement
l'environnement dans
lequel il évolue.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général des
services

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La France compte plus de 35 000 communes. 92% sont des communes rurales qui sont confrontées à des problématiques spécifiques. Dans ces territoires, la mise en œuvre du service public local peut parfois être extrêmement complexe et les élus sont parfois en prise avec des difficultés difficiles à surmonter.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux spécifiques des élus ruraux
- Élaborer des pistes de collaboration avec les autres territoires et l'État
- Connaître les politiques publiques nationales



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les services publics en milieu rural

- La politique nationale de rationalisation des services publics
- Effectuer le diagnostic des besoins en services publics
- Les leviers revendicatifs des élus ruraux
- Le personnel des communes rurales
- Le personnel territorial, véritable acteur de la mise en œuvre du service public local

Les schémas départementaux d'accessibilité des services au public

- Le commissariat général à l'égalité des territoires
- Les paniers de services publics : Les « Maisons de Services au Public » (MSAP)
- Le circuit d'élaboration et de validation des schémas

Les intercommunalités et les fusions de communes

- Le rôle des intercommunalités
- Les incitations de l'État au regroupement de communes
- Les enjeux des transferts de compétences (obligatoires, facultatifs, optionnels)
- La notion d'intérêt communautaire

L'exécutif local

- Les pouvoirs du maire en tant qu'agent de l'État
- Les pouvoirs du maire en tant qu'agent de la Commune
- Les pouvoirs des présidents d'ensembles intercommunaux
- Les pouvoirs de l'exécutif délégués par son assemblée
- Les enjeux de la collaboration entre « exécutif Local » et « services territoriaux »

L'école : enjeu majeur des territoires ruraux

- Les conventions ruralité
- L'organisation du ramassage scolaire

Développer l'attractivité de son territoire

- La détermination des atouts de son territoire
- Les bases du marketing territorial

Durée : 2 jours
(2x7 heures) ou 3 jours

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants et
le formateur. Ce module
a pour vocation, au-delà
des apports théoriques,
d'être très opérationnel
et dans l'interactivité
pour que chaque élu
comprenne parfaitement
l'environnement dans
lequel il évolue.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général des
services

Statut du personnel de la fonction publique territoriale et gestion des ressources humaines

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité pour que chaque élu comprenne parfaitement le rôle des agents publics et la gestion RH associée.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des services

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'administration d'une collectivité locale et la mise en œuvre de politiques publiques passent nécessairement par les agents. Ils appliquent les directives politiques et remplissent les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution pour laquelle ils exercent.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement de la fonction publique territoriale et le statut des agents
- Connaître les droits et les devoirs des employeurs envers leurs agents
- Connaître les différentes instances représentatives du personnel

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'agent public territorial

- Présentation de la fonction publique territoriale
- Détail des cadres d'emplois (catégories, filières)
- Les agents titulaires et les agents contractuels
- La couverture sociale des agents

Principes de base de la rémunération des agents

- Le détail de la réforme Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations
- L'avancement par échelon, les primes et rémunération au mérite

Les instances représentatives des salariés

- Les organismes paritaires et leur rôle (CHSCT et CT, CAP/CEP et CSFPT)
- La désignation des agents représentants
- Le rôle des élus employeurs dans les organismes

Les organisations syndicales

- Les moyens obligatoires mis à disposition des organisations syndicales
- Le statut particulier des agents représentants syndicaux

Maîtriser les évolutions du statut des agents des collectivités locales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les charges relatives au personnel représentent une part conséquente des budgets de fonctionnement des collectivités locales. Avoir une gestion dynamique de la masse salariale et comprendre finement le statut des agents publics est une nécessité pour les élus.

OBJECTIFS

- Appréhender la gestion des agents publics
- Savoir organiser les services de la collectivité de façon efficace
- Prévoir les effectifs et savoir gérer les compétences

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les contraintes budgétaires des communes

- La réduction des dépenses de fonctionnement
- La rationalisation des missions des services des collectivités locales

Les évolutions du contexte normatif

- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Le RIFSEEP

La gestion de la masse salariale et des compétences

- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- La formation professionnelle
- L'égalité femmes / hommes
- La gestion de l'absentéisme
- Prise en compte du mérite et de la performance

Les fonctionnaires devant la performance de l'action publique

- La sensibilisation des agents à la performance de l'action publique
- Le pilotage des projets vers l'atteinte des objectifs

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité pour que chaque élu puisse comprendre de façon concrète les outils de management relatifs au statut des agents territoriaux.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur général des services

La gestion des collectivités locales en période pré-électorale

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation d'exposer aux élus les pratiques illicites dans la gestion des collectivités en période pré-électorale ainsi que les voies de recours possibles. De nombreux exemples viendront alimenter les apports théoriques.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Avocat

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La gestion des collectivités locales en période pré-électorale est très sensible, notamment du point de vue de la communication. En effet, la majorité en place doit être très vigilante aux actions qu'elle mène et qui pourraient avoir un impact sur la campagne électorale et de fait favoriser par les moyens de la collectivité, un candidat ou une formation politique.

OBJECTIFS

- Comprendre ce qu'est légalement la période pré-électorale
- Savoir faire la différence entre la communication institutionnelle et électorale
- Connaître les voies de recours en cas d'infraction constatée

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le code électoral et les modalités de campagne

- L'article L.52-1
- Définition d'une campagne de promotion publicitaire d'une collectivité
- Les initiatives locales (inaugurations, cérémonies, etc.)
- Le bilan de mandat
- L'appréciation de l'aide d'une collectivité : jurisprudences
- Les bonnes pratiques pour les élus sortants

La mise à disposition des outils de la collectivité

- L'égalité de traitement entre les candidats
- Le prêt de salles et de matériel
- Les obligations des collectivités en matière d'affichage officiel

Le principe de financement des campagnes électorales

- Les sources de financement des campagnes électorales
- Le compte de campagne électoral
- La requalification des dépenses des collectivités au compte de campagne

Valoriser la « marque » de votre collectivité

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, de permettre aux élus d'appréhender les problématiques nouvelles et encore trop méconnues d'attractivité des territoires.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Juriste droit des marques
Responsable communication

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis une trentaine d'années, une saine émulation s'est progressivement instaurée entre les territoires à différentes échelles (régionale, nationale, et internationale). La mise en place d'une véritable politique pour développer puis valoriser la « marque » de votre collectivité devient désormais indispensable pour accroître son attractivité et pour valoriser son territoire.

OBJECTIFS

- Valoriser les points d'attractivité du territoire
- Créer une « marque – territoire » avec des marqueurs et une iconographie
- Fédérer des « ambassadeurs » qui agiront comme des leviers d'attractivité
- Mobiliser autour de grands événements populaires (organisation d'une grande compétition sportive, d'une festivité associée à la collectivité)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Identification des éléments de valorisation

- Détermination des éléments d'attractivité du territoire
- Maximiser l'idée d'« appartenance territoriale »
- Favoriser la visibilité de la marque afin d'accroître l'influence de la collectivité
- Travailler en synergie avec une agence de communication

Aspects légaux

- Conditions de dépôt de la marque de la collectivité
- Création des signes et des visuels d'identification
- Les garanties offertes par le décret du 15 juin 2015
- Exercice d'une procédure d'opposition en cas de parasitisme
- Exploitation de la marque déposée

Les effets du marketing territorial

- Comment générer l'assimilation entre la collectivité et un produit (exemples de Laguiole ou Camembert) ou une activité (pratique de la voile avec la Vendée, ou du cyclisme dans le Nord avec la marque « I <3 RBX ») ?
- Engendrer des synergies entre les différentes strates de collectivités
- Générer des bénéfices directs (financiers) ou indirects (d'image)

RGPD : quels enjeux pour les collectivités ?

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de transmettre aux élus les modalités de constitution d'une base de données personnelles vertueuse et légale, et de créer une mise en situation pratique.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Consultante protection des données

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis le mois de mai 2018, les collectivités territoriales doivent appliquer le RGPD (règlement général sur la protection des données). Ces problématiques liées à la protection des données personnelles des administrés sont pour le moment assez difficiles à appréhender et à mettre en œuvre pour les élus.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus aux obligations prévues par le RGPD
- Rationnaliser les bases de données nécessaires à l'administration physique et numérique d'une collectivité
- Identifier les sanctions envisageables

PROGRAMME DE LA FORMATION

La genèse du RGPD

- Un changement complet de culture, avec une logique de responsabilisation
- L'identification des données personnelles
- Les principes du RGPD
- La gestion et l'anticipation des risques liés au RGPD

Les effets du RGPD

- Une protection des données, dès la conception et par défaut
- La « cartographie » des données
- Les modalités d'administration des données
- La préparation des situations contentieuses

L'exercice du RGPD

- Mise en place de synergies entre les collectivités
- La mise en place d'un délégué à la protection des données
- Comment faire face aux demandes des administrés ?

Travailler en synergie avec les autres élus

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens d'un travail transversal avec leurs homologues d'autres collectivités (quelle que soit leur strate), avec les parlementaires, et avec les partenaires institutionnels.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Collaborateur politique

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le redécoupage du mille-feuille territorial opéré par la loi NOTRe implique de mieux appréhender les relations avec les autres collectivités – qu'il s'agisse de collectivités de même catégorie, ou de collectivités différentes – ainsi qu'avec les parlementaires (qui sont toujours vus comme un « relais des territoires » à Paris) et les autres partenaires institutionnels (Préfet, CAF, DASEN, etc.).

OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus à leur nouvel environnement institutionnel
- Favoriser la fluidité dans les relations avec les partenaires
- Mutualiser les « bonnes pratiques »

PROGRAMME DE LA FORMATION

La prise en compte du nouvel environnement institutionnel

- Mieux appréhender les relations municipalités - intercommunalités
- Mettre en commun les moyens d'actions entre collectivités voisines

Sensibiliser les partenaires institutionnels à la nécessité de travailler en commun

- Tisser des liens de confiance avec les différents partenaires institutionnels
- Comprendre les contraintes liées à une recentralisation latente
- Engager une « culture de la discussion » avec ses différents partenaires pour « négocier plutôt que de subir »

Intéresser ses parlementaires aux problématiques du territoire

- Impliquer le parlementaire sur les problématiques locales
- Associer le parlementaire aux manifestations d'importance sur le territoire communal

Mettre en place une véritable gestion de la relation usagers (GRU)

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation, au-delà des apports théoriques, d'être très opérationnel et dans l'interactivité. La GRU est un outil de management fondamental pour la modernisation des collectivités.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Administrateur territorial
Directeur général des services

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les sollicitations des usagers dans les collectivités locales sont de plus en plus diverses. Afin d'apporter des réponses appropriées, les collectivités locales doivent repenser leur relation aux citoyens. Le développement de la gestion de la relation usagers est un moyen de prendre en compte ces évolutions.

OBJECTIFS

- Appréhender l'évolution des relations entre les citoyens et les collectivités
- Comprendre les mécanismes de la gestion des usagers
- Comprendre les attentes des usagers et savoir y répondre

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'état des lieux de la gestion des usagers

- La modernisation et la simplification de l'action publique
- L'analyse des procédures existantes
- L'évaluation des demandes des usagers
- L'évaluation de la satisfaction des usagers et de la qualité de service

Étudier les leviers d'amélioration de la relation usagers

- Les critères de satisfaction des usagers
- Le recensement des prestations à la population

Mise en œuvre opérationnelle

- La mise en place d'un guichet unique
- La création d'un pôle dédié aux habitants (en ligne et physique)
- Les innovations : exemples

La démocratie participative dans les collectivités locales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Bien que les élus locaux et notamment le maire demeurent les figures les plus appréciées des citoyens, ces derniers montrent, notamment par l'abstention, leur défiance vis-à-vis des politiques. La démocratie participative est un levier pour impliquer les habitants et démontrer que la relation entre les politiques et les citoyens est possible.

OBJECTIFS

- Connaître la législation en vigueur sur la participation citoyenne
- Connaître les techniques de consultation de la population

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le contexte juridique

- Les conseils de quartiers
- Les consultations pour avis des électeurs
- Le référendum local

Mener une démarche participative

- Définir les objectifs d'une démarche et les thématiques traitées
- L'implication des élus pour la réussite du projet
- Communiquer pour toucher toute la population
- Les outils de concertation pour mener une démarche efficace
- L'amélioration continue de la démarche en cours d'exécution
- Le conseil municipal de la jeunesse et/ou des seniors

Le traitement des remontées de la population

- Le rôle des services de la collectivité
- La mise en œuvre de projets issus de la concertation
- La communication sur la démarche et sur les actions associées

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de donner aux élus les bonnes pratiques en se basant sur des exemples précis de démarches qui ont réussi.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur des la vie de la Cité

La démocratie locale : élaborer sa démarche participative

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module a pour vocation
de donner aux élus les
clés de la construction
et de la conduite d'une
démarche participative.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de la vie
de la Cité

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Tout au long du mandat, les élus doivent pouvoir se questionner sur la pertinence de leur projet politique en le confrontant, pour l'enrichir ou le réorienter, à la population. Au-delà des outils de la démocratie locale, nombre de territoires optent pour une démarche de consultation directe par des méthodes diversifiées.

OBJECTIFS

- Élaborer les objectifs d'une démarche
- Connaître les méthodes de conduite d'une démarche
- Exploiter la concertation



PROGRAMME DE LA FORMATION

L'élaboration théorique de la démarche

- Appréhender le bon moment dans le mandat
- La définition des objectifs politiques
- Le questionnement de son projet de territoire
- Les questions financières et de délai
- L'implication des cadres administratifs et des élus

Mener une démarche participative

- L'élaboration des études préalables
- La communication de projet
- Les leviers de la mobilisation
- Les outils de l'expression citoyenne
- L'animation d'une démarche

La restitution et les résultats

- Les ateliers de préparation de la restitution
- L'accompagnement des citoyens dans l'élaboration de solutions
- L'organisation d'une session de restitution

Le recours à une entreprise spécialisée

- Les différents acteurs du marché
- La rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire
- Conserver le pouvoir décisionnel et gérer l'entreprise

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module a pour vocation
de donner aux élus les
clés de la construction
et de la conduite d'une
démarche participative.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de la vie
de la Cité

Aménagement du territoire et développement économique

Les grands principes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
La maîtrise d'ouvrage publique et les travaux publics
Élaborer un projet de territoire
Quelles politiques du logement pour les communes ?
Conduire une politique dynamique en matière de commerces
Appels à projets, réinventer son centre-ville et ses quartiers
Les dispositifs de la politique de la ville et la mixité sociale
Solliciter les fonds européens pour mettre en oeuvre les projets locaux
Mieux connaître les institutions européennes



Les grands principes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de familiariser les élus avec les concepts de base de l'urbanisme en s'appuyant sur des exemples et sur les situations locales des participants.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur général des services
Directeur aménagement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La réglementation liée à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire évolue constamment et les décideurs politiques se doivent d'être alertés sur les modifications réglementaires et législatives. Les documents d'urbanisme et parmi eux, le Plan local d'urbanisme, sont des éléments majeurs de la politique d'une commune. La connaissance des rôles distincts de ces documents est donc indispensable à tout élu qui s'intéresse à la question urbanistique.

OBJECTIFS

- Acquérir les grands principes des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- Comprendre et maîtriser le rôle des différents acteurs du secteur
- Maîtriser les documents d'urbanisme
- Permettre la prise en compte des aspirations de la population

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation des notions urbanistiques courantes

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : élaboration, règlement, PADD
- Le permis de construire, le permis de démolir et le permis d'aménager
- Les acteurs du secteur : bailleurs, acteurs institutionnels, etc.

Présentation de la loi ALUR

- Le contenu législatif
- Les impacts de la loi sur les collectivités locales

Planification urbaine et outils opérationnels de l'aménagement

- Les caractéristiques du SDRIF et du SCOT
- La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- La maîtrise foncière et le droit de préemption
- Les zones rurales : les SAFER

La maîtrise d'ouvrage publique et les travaux publics

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Pour l'ensemble des équipements publics et projets de travaux conséquents, les collectivités locales ont besoin d'élaborer des projets et d'être en lien permanent avec des acteurs privés de la construction. Les relations entre les administrations et les opérateurs privés sont très encadrées et le rôle des élus y est clairement défini.

OBJECTIFS

- Comprendre l'articulation entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage
- Connaître les étapes de l'élaboration d'un projet de construction ou de réhabilitation et les relations entre les intervenants
- Connaître les prérogatives des collectivités dans le cycle de vie des ouvrages

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les principaux intervenants du processus de construction

- Le maître d'œuvre : l'architecte
- Le maître d'ouvrage : la collectivité
- Les Architectes des Bâtiments de France (ABF)

Présentation de la loi MOP

- Le contenu législatif
- Les relations entre les élus, les services et la maîtrise d'œuvre

Les spécificités des projets de construction

- Les jurys de concours
- Le 1% artistique
- Le financement des projets de travaux

Cycle de vie des Établissements Recevant du Public (ERP)

- Les garanties sur ouvrages (parfait achèvement, décennale)
- La gestion des sinistres
- Les commissions de sécurité

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a pour vocation de familiariser les élus avec les concepts de base de la maîtrise d'ouvrage publique en s'appuyant sur des exemples concrets.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur général des services
Directeur aménagement

Élaborer un projet de territoire

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des projets qui peuvent être menés. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

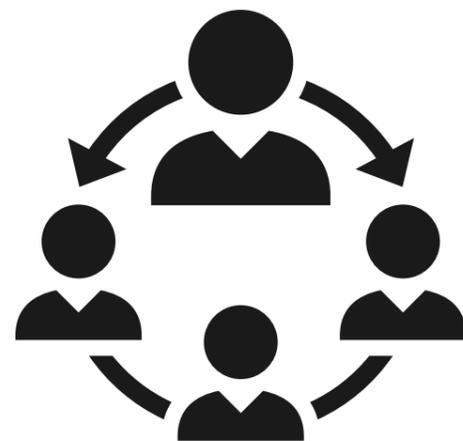
Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Durant leur mandat, les élus sont appelés à développer des projets (emploi, aménagement, développement économique, transports) nécessitant une connaissance accrue des différents acteurs mobilisables. Pour cela, ils doivent acquérir les outils fondamentaux (méthodes de diagnostic, axes de communication, typologies d'actions, etc.) pour répondre aux attentes de leurs partenaires impliqués sur le territoire.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le fonctionnement des processus de décision des collectivités locales
- Analyser les principales dynamiques socio-économiques du territoire et les attentes de la population
- Projeter son territoire dans l'avenir : élaborer une stratégie à plusieurs années



PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaître les spécificités du territoire

- Le contexte politique national et local
- La structure de la population
- L'histoire et la géographie-topographie locale

Formuler son projet de territoire

- Le projet de territoire, pour quoi faire ?
- L'identification des besoins et des enjeux du territoire
- Connaître les méthodes de diagnostic
- Décliner un plan d'action concret (aménagement, transports, développement économique, etc.)
- Mettre en place une démarche d'évaluation avec la population

Mettre en synergie les acteurs locaux

- Les partenariats possibles
- La communication institutionnelle

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des projets qui peuvent être menés. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement

Quelles politiques du logement pour les communes ?

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des projets qui peuvent être menés. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement
Responsable NPRU

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le logement est un élément incontournable de l'aménagement du territoire. Il permet aux collectivités de mettre en place une mixité sociale et donc de réduire les inégalités au profit de la cohésion sociale. Les communes doivent être en mesure de fédérer les divers acteurs de ce secteur (bailleurs, institutions, État, acteurs privés, etc.).

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux du logement en France
- Comprendre les documents qui régissent la politique du logement
- Comprendre et maîtriser le rôle des différents acteurs du secteur

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le logement, une crise perpétuelle

- L'historique de la construction du parc social
- Crise contemporaine

Le cadre réglementaire

- Loi SRU et applications concrètes pour les communes
- Loi ALUR
- L'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat (PLH)
- Les documents d'urbanisme (PLU et PADD, SCoT)

Les aides au logement

- La loi DALO, principe et fonctionnement de la procédure
- Fonds de solidarité pour le logement
- Les prestations sociales familiales
- Les aides à la rénovation de l'habitat

Les acteurs du logement sur les territoires

- Les communautés d'agglomérations et EPT : rôle et leviers pour les territoires
- Les bailleurs sociaux et les sociétés d'économie mixte
- Le fonctionnement des OPH
- Le regroupement des OPH

Conduire une politique dynamique en matière de commerces

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Acteur de première importance dans les territoires, les commerces de proximité ont connu ces dernières années de grandes difficultés à se maintenir dans nos centres villes.

OBJECTIFS

- Comprendre les ressorts du modèle économique des commerçants
- Analyser le tissu commercial et les manques exprimés par la population
- Appréhender la mise en œuvre d'une politique commerciale

PROGRAMME DE LA FORMATION

La crise du commerce de proximité

- Les comportements de consommation
- Le cadre réglementaire de la gestion des baux commerciaux
- Le diagnostic de l'offre commerciale existante

Agir pour revitaliser son centre-ville

- La mise en place d'un périmètre de sauvegarde
- Le recours à la préemption du commerce
- La procédure de préemption commerciale
- Les partenariats avec les bailleurs sociaux et la gestion des locaux
- L'accessibilité de l'offre commerciale (parking, transports, etc.)

La valorisation et la promotion du commerce

- Les initiatives de promotion du commerce local
- L'amélioration du cadre des rues commerçantes
- L'appui des territoires dans la formation des commerçants
- La constitution d'associations de commerçants
- Le travail avec les chambres professionnelles pour diversifier l'offre

Profiter des atouts de son territoire

- Le tourisme, vecteur de consommation locale
- L'arrivée de grands projets urbains et la requalification des quartiers

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Au-delà du contexte normatif, ce module a été élaboré pour aborder des exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement
Responsable NPRU

Appels à projets, réinventer son centre-ville et ses quartiers

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Le formateur illustrera les apports théoriques par des exemples de projets qui ont fonctionné.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement
Responsable NPRU

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les collectivités locales sont confrontées depuis quelques années à une réduction importante de leurs moyens financiers ne leur permettant pas nécessairement de mener elles-mêmes, en lien avec l'État et les aménageurs, les projets d'urbanisme indispensables à leur territoire. Pour contourner cette problématique, des appels à projets sont lancés et les communes sont invitées à participer à ces démarches en lien avec des opérateurs privés.

OBJECTIFS

- Comprendre le système des appels à projets urbains
- Connaître les circuits de sélection des sites
- Appréhender le rôle des communes dans le processus de choix

PROGRAMME DE LA FORMATION

La nécessaire requalification des quartiers

- Historique de la planification des territoires
- Analyse globale : les polarités urbaines
- Le diagnostic des quartiers et l'identification des besoins

Principe des appels à projets urbains

- Retour sur les consultations récentes
- Modalité de participation des élus locaux
- Les priorités des élus et les priorités des aménageurs/promoteurs
- Les principes de financement

Les appels à projets –

Exemple d'« Inventons la Métropole du Grand Paris »

- Les caractéristiques des sites
- Le règlement général de consultation et le cahier des charges
- La maîtrise foncière et le transfert de droits des terrains
- Le choix des candidats et le choix des lauréats : principe des groupements
- La réalisation des projets

Les avancées technologiques dans le monde de la construction

- Les solutions environnementales pour les constructions
- Les constructions connectées
- L'utilisateur et ses usages au centre des projets

Les dispositifs de la politique de la ville et la mixité sociale

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis quelques années la politique de la ville a changé nombre de quartiers sensibles qui, par des opérations de renouvellement, connaissent un second souffle. La mixité sociale est l'élément central de la cohésion sociale d'une commune car elle permet une réduction des inégalités entre ses habitants. Les décideurs de la commune doivent se saisir de cette opportunité et pour cela maîtriser les différents éléments permettant la mise en place de cette politique de mixité sociale dans le logement.

OBJECTIFS

- Connaître le cadre législatif et les enjeux de la politique de la ville
- Appréhender l'histoire de la politique de la ville
- Identifier les forces et faiblesses de son territoire
- Savoir mobiliser les acteurs du territoire

PROGRAMME DE LA FORMATION

Présentation de la politique de la ville

- Historique des grands ensembles et des quartiers prioritaires
- La restauration de l'égalité républicaine dans les territoires (contrat de ville, CUCS, etc.)
- Les dispositifs politique de la ville et la mixité sociale

Le renouvellement urbain et la réduction des inégalités

- Le rôle de l'ANRU et les projets PRU / NPRU
- Le lien entre les projets de renouvellement urbain et les projets de territoire
- La prise en compte de la population et des acteurs locaux
- Les principes de financement des projets

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus de comprendre les ressorts de la mixité sociale. Le formateur mettra l'accent sur des exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Quelles politiques du logement pour les communes ?

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement
Responsable NPRU

Solliciter les fonds européens pour mettre en œuvre les projets locaux

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des projets qui peuvent être menés. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Administrateur territorial
Collaborateur parlementaire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans leur quête de soutien financier à des projets locaux, un acteur est souvent mis de côté par les élus : l'Union européenne. Difficilement mobilisables, complexes, les fonds structurels européens jouissent d'une réputation négative alors qu'ils sont pourtant un instrument majeur de co-financement. Les connaître et savoir les mobiliser : deux éléments qui donneront aux élus locaux un avantage considérable quand il s'agira de développer des projets à destination des populations locales.

OBJECTIFS

- Familiariser les élus avec la politique européenne de cohésion et les fonds européens
- Identifier les trois fonds structurels mobilisables en France (FSE, FEDER, FEADER)
- Apprendre aux élus à monter un dossier de co-financement européen.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les grandes lignes de la politique européenne de cohésion

- La programmation budgétaire 2014 - 2020
- La programmation budgétaire 2021 - 2027
- Les projets finançables

Présentation des fonds structurels européens mobilisables en France

- Le fonds FSE
- Le fonds FEDER
- Le fonds FEADER

Le dossier de co-financement européen

- Quels sont les interlocuteurs dans l'ensemble du processus ?
- Quelles procédures sont nécessaires pour établir un dossier pertinent ?
- Quels sont les pièges à éviter ?



Mieux connaître les institutions européennes

Durée : 3 jours
(20 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation) ainsi que
les trajets aller/retour
au parlement européen,
l'hébergement et les repas.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur expérience
avec une analyse des cas
soumis à la réflexion de
tous les participants. Des
exercices individuels ou
collectifs basés sur le vécu
des participants peuvent
aussi être proposés.

Prérequis : Aucun

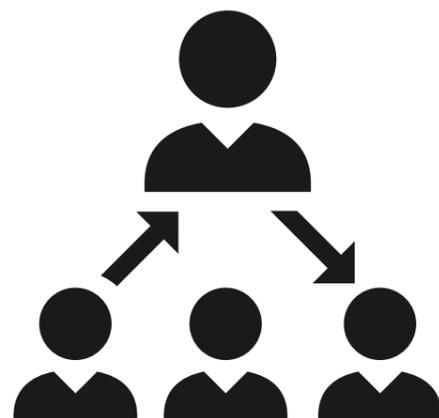
Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Collaborateur
parlementaire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'Union européenne est méconnue des citoyens, mais aussi des élus locaux. Son fonctionnement influe pourtant sur les politiques mises en œuvre au niveau national et local. Mieux connaître l'Union européenne et ses institutions, c'est renforcer son analyse des enjeux politiques et améliorer ses capacités à mobiliser les fonds structurels européens au profit de son territoire.

OBJECTIFS

- Découvrir les institutions européennes
- Familiariser les élus avec la politique européenne de cohésion et les fonds européens
- Identifier les trois fonds structurels mobilisables en France (FSE, FEDER, FEADER)
- Apprendre aux élus à monter un dossier de co-financement européen



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les institutions européennes

- Leur histoire
- Leur rôle et leur fonctionnement

Les grandes lignes de la politique européenne de cohésion sociale

- Les programmations budgétaires 2014 - 2020 et 2021 - 2027
- Les projets finançables

Présentation des fonds structurels européens mobilisables en France

- Le FSE
- Le FEDER
- Le FEADER

Le dossier de co-financement européen

- Quels interlocuteurs ?
- Quelle procédure ?
- Les pièges à éviter

Au plus proche des institutions

- Visite du Parlement européen
- Rencontre avec un eurodéputé

Durée : 3 jours
(20 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation) ainsi que
les trajets aller/retour
au parlement européen,
l'hébergement et les repas.

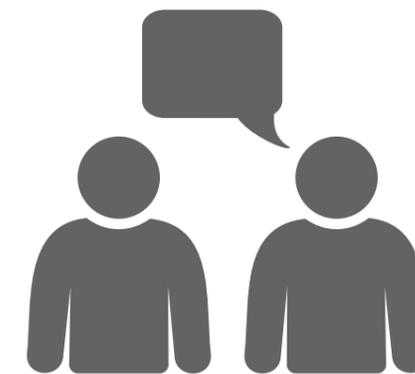
Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur expérience
avec une analyse des cas
soumis à la réflexion de
tous les participants. Des
exercices individuels ou
collectifs basés sur le vécu
des participants peuvent
aussi être proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Collaborateur
parlementaire

Politiques sectorielles et thématiques

Comment mener une politique de santé publique territoriale efficace ?
Les collectivités locales au service des personnes âgées
Mise en oeuvre de politiques en faveur du handicap
Les politiques locales en faveur de la petite enfance
Construire des politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes
Mettre en oeuvre une politique éducative à l'échelon local
La tranquillité publique et les pouvoirs de police du maire
Construire une politique de prévention
L'élu et la vie associative locale
Les politiques culturelles locales
Histoire et patrimoine local : valoriser son passé et ses archives
Réussir sa politique de coopération décentralisée
Gestion des déchets et propreté
La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
La gestion des cimetières et des affaires funéraires
La laïcité et les territoires
Installer une politique mémorielle sur son territoire



Comment mener une politique de santé publique territoriale efficace ?

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des politiques de santé publique qui peuvent être menées. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Adjoint au Maire
à la santé

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Ces dernières années, nombre de territoires ont été en prise avec des enjeux d'accès aux soins. Les praticiens libéraux ne s'installent plus dans certaines zones du territoire français et des structures privées ne parviennent pas à atteindre la taille nécessaire à leur pérennité.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des politiques de santé
- Identifier les problématiques de santé publique sur son territoire
- Connaître les dispositifs de lutte contre la désertification médicale

PROGRAMME DE LA FORMATION

La santé, une compétence nationale déconcentrée

- Le rôle des agences régionales de santé (ARS)
- La loi HPST et les projets régionaux de santé
- Les relations entre les collectivités locales et l'État

Le maillage de proximité des acteurs de la santé

- Les intervenants (praticiens libéraux, structures privées, hôpitaux publics, etc.)
- Les besoins en santé en fonction des âges
- Le diagnostic local et le contrat local de santé
- L'organisation d'une politique de prévention

Déserts médicaux : le pouvoir des territoires

- L'attractivité des territoires pour les praticiens
- Les centres de santé
- Les maisons de santé pluridisciplinaires

Les collectivités locales au service des personnes âgées

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des politiques publiques locales dédiées aux personnes âgées. Le formateur mettra l'accent sur les exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Administrateur territorial
Directeur des affaires sociales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Sujet de nombre de débats depuis quelques années, la France n'a toujours pas créé de 5^e risque dédié à la dépendance. La gestion des personnes âgées est complexe dans les territoires par la logistique qu'elle nécessite et le coût associé à ces politiques.

OBJECTIFS

- Connaître les enjeux de la prise en charge des personnes âgées
- Connaître les modes de prise en charge des personnes âgées
- Comprendre le rôle que peut jouer la collectivité locale

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le traitement des personnes âgées

- Les grands principes normatifs
- Les régimes de protection des personnes âgées
- Le recueil du consentement
- La dignité

Le rôle des collectivités locales dans le traitement des personnes âgées

- Le CCAS et les aides sociales
- Les aides à domicile et les prestations de portage de repas
- Les foyers logements et les EHPAD
- Le plan grand froid et le plan canicule
- Les structures associatives et d'économie sociale et solidaire

Les politiques publiques locales en faveur des seniors

- Les initiatives en matière de loisirs, de vie sociale et de vacances
- Les initiatives en matière de déplacements
- Les aides en matière administrative
- Le pari de l'habitat intergénérationnel

Mise en œuvre de politiques en faveur du handicap

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des politiques publiques locales dédiées aux personnes en situation de handicap. Le formateur mettra l'accent sur des exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur des affaires sociales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La gestion du handicap est une problématique centrale dans les collectivités territoriales qui sont les garantes de l'accès au service public pour tous. En interne des collectivités, les agents en situation de handicap doivent aussi faire l'objet de dispositions particulières afin de créer les conditions d'une équité devant le travail.

OBJECTIFS

- Connaître les modalités de prise en charge du personnel en situation de handicap
- Connaître les politiques publiques en faveur des personnes en situation de handicap
- Comprendre le rôle que jouent les collectivités locales

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le handicap et le contexte normatif

- Les différents types de handicap
- La loi du 11 juillet 2005

Le rôle des collectivités locales auprès de la population

- Les MDPH
- Les allocations financières et les aides au transport
- Les aides pour la vie à domicile et les établissements adaptés
- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- L'accompagnement des aidants

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

- Contexte réglementaire
- La mise en accessibilité des voiries et des bâtiments publics

Le handicap et le personnel des collectivités locales

- Les droits des personnels en situation de handicap
- L'aménagement du temps de travail et du poste de travail
- La retraite anticipée et la majoration de pension

Les politiques locales en faveur de la petite enfance

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des politiques publiques locales dédiées à la petite enfance. Le formateur mettra l'accent sur des exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Administrateur territorial
Directeur territorial

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Sans doute une des préoccupations principales de tous les parents, la recherche d'un mode de garde est souvent difficile. L'accueil des jeunes enfants est possible par de multiples biais et les collectivités sont souvent en première ligne pour permettre au plus grand nombre de trouver une solution satisfaisante.

OBJECTIFS

- Connaître les différents modes de garde existants
- Comprendre les mécanismes de financement des modes de garde
- Définir les besoins de sa population

PROGRAMME DE LA FORMATION

La petite enfance et les collectivités locales

- La petite enfance : une compétence obligatoire pour les départements
- La petite enfance : une compétence optionnelle pour les communes
- Les PMI

Faire garder son enfant : les solutions existantes

- Les crèches et haltes garderie publiques
- Les établissements de petite enfance privés (crèches, micro-crèches, etc.)
- Les assistantes maternelles

Mettre en place une politique de la petite enfance

- L'investissement dans des structures pérennes (crèches, haltes, etc.)
- La structuration d'un relais d'assistantes maternelles
- Le recours à des partenariats avec les entreprises du secteur
- Les implications financières des choix politiques
- La CAF : partenaire financier pour les collectivités et les familles

La gestion d'équipements dédiés à la petite enfance

- Les structures d'accueil : normes et contraintes (personnel, repas, etc.)
- L'attribution d'un mode d'accueil : critères et choix
- La relation avec les parents

Construire des politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation : Cette formation mêlera apprentissage théorique (cadre juridique et institutionnel) et animation participative en utilisant la méthode du design thinking (pensée design*).

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s : Attaché territorial Chargé de mission égalité femmes-hommes

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Lors de cette formation les participants pourront appréhender le cadre et les ressorts institutionnels des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes mais également avoir les clés pour agir en proposant des politiques publiques adaptées à leur environnement (territoire, structure institutionnelle).

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de l'égalité femmes-hommes
- Maîtriser le cadre juridique et institutionnel
- Faire un diagnostic sur ses pratiques
- Être en capacité de proposer des politiques publiques en faveur de l'égalité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Appréhender l'égalité femmes-hommes

- De l'importance des mots : une définition de l'égalité femmes-hommes
- Le rôle de la « société civile »

Comprendre le cadre juridique et institutionnel

- Les textes en vigueur
- Les institutions à la pointe
- L'articulation entre la question des violences et l'égalité des droits

Introduire et développer la pratique de l'égalité femmes - hommes

- Le volontarisme des élus
- Les exemples de bonnes pratiques

Mise en situation

- Le diagnostic du territoire
- Imaginer une politique publique ambitieuse

Mettre en œuvre une politique éducative à l'échelon local

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation : Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module a été élaboré pour permettre aux élus d'avoir une vision globale des politiques publiques locales en direction de l'enfance. Le formateur mettra l'accent sur des exemples précis pour illustrer son propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s : Directeur territorial

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les communes ont un rôle important à jouer en direction des enfants. Même si l'enseignement est une compétence de l'État, ce sont les collectivités qui accueillent les enfants dans leurs locaux et qui proposent les activités périscolaires.

OBJECTIFS

- Définir les besoins de sa population
- Connaître les contraintes réglementaires de l'accueil d'enfants
- Comprendre l'aspect pédagogique d'une politique en direction des enfants

PROGRAMME DE LA FORMATION

L'école : le premier endroit des enfants

- La gestion des établissements scolaires et du personnel
- L'environnement de l'école (zone sensible, rurale, etc.)
- La carte scolaire : outil de mixité sociale

Les dispositifs connexes en faveur de l'enfance

- Définition de l'enfance (3-16 ans)
- Les rythmes de l'enfant
- Les objectifs des activités périscolaires et des centres de loisirs
- L'aide aux devoirs
- Le sport : un vecteur indispensable
- L'ouverture à la culture
- Les vacances
- Le personnel d'encadrement des enfants

Le projet éducatif local

- Définition et principes généraux
- Exemples de projets réussis
- Le rôle des parents

La tranquillité publique et les pouvoirs de police du maire

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les problématiques liées à la tranquillité publique sont de plus en plus au cœur des préoccupations des citoyens et des acteurs institutionnels. Petit à petit les collectivités territoriales ont investi le champ de la prévention et de la sécurité publique pour répondre à cette évolution. Les élus doivent ainsi appréhender de manière claire le contexte et la stratégie à mettre en œuvre sur leur territoire, tout en mobilisant les différentes parties prenantes.

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le rôle des différents acteurs institutionnels
- Identifier les phénomènes d'insécurité et de délinquance
- Réfléchir à la mise en place des dispositifs de sécurité à l'échelon local

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les atteintes à la tranquillité publique

- Le diagnostic de sécurité et les Indicateurs de suivi locaux et nationaux
- Le sentiment d'insécurité : comment l'évaluer ? Comment y remédier ?

Les différents acteurs des politiques de sécurité

- Le maire, pilote de la politique locale de prévention - sécurité
- Les pouvoirs de police du maire
- Les partenaires des politiques de prévention - sécurité

Les outils à disposition des élus

- La médiation sociale et les moyens de prévention
- La police municipale
- La vidéosurveillance

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur expérience
avec une analyse des
cas soumis à la réflexion
de tous les participants.
Des exercices individuels
ou collectifs basés sur
le vécu des participants
peuvent aussi être
proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Directeur de cabinet
Directeur général des
services

Construire une politique de prévention – sécurité : histoire, acteurs, enjeux

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur
expérience avec une
analyse des cas soumis
à la réflexion de tous
les participants. Des
exercices individuels ou
collectifs basés sur le
vécu des participants
peuvent aussi être
proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de cabinet
Directeur territorial

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis une trentaine d'années, la sécurité a été régulièrement inscrite dans l'agenda politique national et local. La sécurité est régulièrement à l'actualité et est souvent présentée comme une demande sociale. Petit à petit les collectivités territoriales ont investi de manière croissante le champ de la prévention, de la tranquillité publique et de la sécurité pour répondre à ces évolutions. Quels sont les cadres conceptuels et d'analyse de l'insécurité ?

OBJECTIFS

- Acquérir les grandes étapes des politiques publiques de prévention - sécurité
- Comprendre et maîtriser le rôle des différents acteurs institutionnels
- Réfléchir sur les expériences déjà vécues, analyser leurs forces et leurs faiblesses
- Acquérir des outils opérationnels pour concevoir, mettre en œuvre et suivre une politique publique locale à travers la gestion des problématiques d'insécurité



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les grandes étapes des politiques publiques de prévention - sécurité

- Les différents types de prévention
- Du rapport Peyrefitte en 1977 à la stratégie nationale de prévention de la délinquance

Les différents acteurs des politiques de prévention – sécurité : la construction nécessaire d'un partenariat

- Le maire, pilote de la politique locale de prévention - sécurité
- Les acteurs partenaires des politiques de prévention- sécurité : du préfet aux bailleurs

Indicateurs de suivi et évaluation des actions

- Que trouve-t-on dans le diagnostic de sécurité ?
- Le sentiment de sécurité : comment l'évaluer ? comment communiquer ?

Les outils à disposition du maire

- Le rappel à l'ordre et la transaction
- Les outils dans le cadre de l'action sociale : le conseil des droits et devoirs des familles

Les moyens d'actions

- Travail d'intérêt général, intervenant social en commissariat, médiation sociale, police municipale, vidéosurveillance

La prévention de la radicalisation : quel cadre juridique ?

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur
expérience avec une
analyse des cas soumis
à la réflexion de tous
les participants. Des
exercices individuels ou
collectifs basés sur le
vécu des participants
peuvent aussi être
proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de cabinet
Directeur territorial

L'élu et la vie associative locale

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront d'élaborer une politique locale de la vie associative et d'animation municipale.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Avocat
Directeur général des services
Directeur des affaires générales

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La délégation de l'élu en charge de la vie associative est probablement la plus délicate à appréhender, dans la mesure où il doit interagir dans l'exercice de son mandat avec ses « collègues sectoriels », avec les « adjoints de quartier », mais aussi avec les nombreux acteurs de terrain qui font vivre au quotidien le tissu associatif de la commune.

OBJECTIFS

- Tisser des liens forts avec les acteurs associatifs
- Impliquer les administrés aux projets municipaux
- Avoir une vision claire des modalités d'action
- Appréhender la coordination avec les services municipaux dans la réalisation de la politique d'animation

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer une politique locale de la vie associative

- Établir le diagnostic des attentes des administrés
- Déterminer les orientations pertinentes
- Mettre en place les projets

Les modalités d'intervention

- Du rêve à la réalité : établir des projets cohérents avec le territoire
- Sensibiliser les administrés aux projets portés
- Organiser un débriefing efficace de l'opération réalisée

Les obligations légales du dirigeant associatif

- Éviter le mélange des genres : la prise illégale d'intérêt
- Cloisonner les différentes activités : la gestion de fait
- Appréhender le délit d'atteinte au libre-jeu des marchés publics

Les politiques culturelles locales

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront d'élaborer une politique locale culturelle audacieuse et différenciée.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de l'action culturelle
Adjoint au Maire à la culture

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Selon la formule prononcée en 1981 par le Ministre de la culture Jack Lang à la tribune de l'Assemblée nationale, « la culture n'est pas la propriété d'une ville, fût-elle la capitale ». Les lois de décentralisation ont depuis lors permis aux collectivités de procéder à un aménagement culturel du territoire, par le biais d'une structuration en profondeur et en vue d'une perspective à long terme.

OBJECTIFS

- Appréhender la culture comme un levier de cohésion sociale : encourager le « faire ensemble » pour aboutir au « vivre ensemble »
- Matérialiser l'expression des identités créatives locales : passer du « faire venir sur le territoire » à un « aller vers le territoire »
- Refléter une attractivité qui participe au développement de la collectivité

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer une politique culturelle locale

- Une compétence facultative mais nécessaire
- Établir une synergie avec l'État, sans générer d'« aspiration ascendante »
- Les apports de l'article 28A de la loi NOTRe

Les enjeux des politiques culturelles

- Créer des synergies avec les autres politiques publiques
- Sensibiliser les partenaires à la nécessité d'une politique culturelle réussie
- Construire de nouveaux équipements culturels

Financer la politique culturelle

- Solliciter les financements européens
- Générer les initiatives privées
- Développer les financements intercommunaux

Histoire et patrimoine local : Valoriser son passé et ses archives

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module vise à présenter
aux élus les moyens
qui leur permettront de
tirer profit de l'histoire
de leur ville et de leur
patrimoine.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Responsable patrimoine
Directeur de la vie
de la Cité

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La France est un pays chargé d'histoire. Tout le territoire national est concerné par la valorisation des édifices, des sites naturels ou encore des œuvres artistiques. La population et plus largement les citoyens ont un intérêt accru pour ce qui, dans le passé et dans le présent, forge l'identité des territoires.

OBJECTIFS

- Connaître les atouts culturels de son territoire
- Comprendre la valorisation du patrimoine
- Engager un travail de gestion des archives

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les grands principes des archives

- Les intervenants nationaux et locaux
- Archivage local par les territoires

Cerner les atouts de son territoire

- L'inventaire des points d'intérêts du territoire
- Les actions de valorisation du patrimoine

Gérer les fonds documentaires

- Les fonds audiovisuels, iconographiques et numériques
- L'organisation et la gestion des fonds documentaires
- L'accès des fonds documentaires aux citoyens

La préservation du patrimoine

- Les outils de préservation
- Les aides aux collectivités pour gérer leurs investissements patrimoniaux

Réussir sa politique de coopération décentralisée

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Depuis une trentaine d'années, les actions de coopération décentralisée – qui rassemblent les différents modes de coopération que les collectivités peuvent développer avec des autorités ou des collectivités étrangères – se sont très fortement développées en France.

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre législatif de la coopération décentralisée
- Déterminer les apports d'une politique publique de coopération décentralisée
- Choisir une collectivité coopérante

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le cadre législatif

- La Convention-cadre de Madrid du Conseil de l'Europe
- La loi de 2006 sur les coopérations décentralisées spécifiques
- Les effets de la loi MAPTAM

Pourquoi une action de coopération décentralisée ?

- Les différentes actions possibles : de la solidarité à l'action économique
- Impliquer les différents acteurs associatifs du territoire
- Valoriser une « action extérieure »

Identifier un territoire avec qui coopérer

- Cerner les aspirations des administrés
- Créer une coopération constructive avec la ville-partenaire

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module vise à présenter
aux élus les moyens
qui leur permettront de
mettre en place une
politique de coopération
décentralisée réussie.

Prérequis : Aucun

Intervenants :
Administrateur territorial

La gestion des déchets et la propreté

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront de maximiser l'efficacité de la gestion des déchets et de mettre en place une politique de propreté urbaine satisfaisante.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les préoccupations des administrés sont souvent des plus élémentaires. En cela, la gestion des déchets et la propreté urbaine sont deux éléments trop souvent délaissés et négligés dans le cadre de l'action municipale, alors qu'ils présentent en pratique une grande importance pour les administrés.

OBJECTIFS

- Rendre efficiente la collecte des déchets
- Mutualiser les bonnes pratiques entre collectivités voisines
- Sensibiliser les administrés au maintien de la propreté urbaine

PROGRAMME DE LA FORMATION

La collecte des déchets

- Le cadre législatif du service public d'élimination des déchets
- Les modalités d'organisation : régie ou DSP
- Le lien avec le plan climat-air-énergie territorial
- Atteindre les objectifs du « plan déchets 2020 »
- Appréhender l'aménagement urbain en fonction de la politique de collecte des déchets

La propreté urbaine

- Les grands principes d'organisation de la propreté
- Les moyens de mise en œuvre
- Le rôle des « brigades vertes » et des « ambassadeurs de la propreté »
- Faire cesser les dépôts sauvages au sein de la commune et aux alentours
- Des problématiques très diverses : collecte des feuilles mortes, balayage, tags-graffitis, déjections animales, restes de marchés, mécanique sauvage

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Prévue par la loi MAPTAM et finalisée par la loi Fesneau, la compétence GEMAPI est la plus récente de celles dévolues aux collectivités locales, mais aussi la plus mal-appréhendée par les élus locaux, à cause d'un regrettable capharnaüm législatif lors de son adoption.

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre législatif existant
- Procéder aux choix adéquats selon la collectivité
- Envisager les enjeux d'une compétence polymorphe

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le cadre législatif actuel

- La loi MAPTAM
- La loi Fesneau
- Les modalités – notamment temporelles – d'application de la compétence
- Le transfert de la propriété des ouvrages préexistants

La mise en œuvre de la compétence

- Établir une déclaration d'intérêt général
- La mise en place de la taxe facultative
- La mise en conformité des digues et des barrages
- L'appréhension du risque d'inondation
- La synchronisation avec les autres compétences voisines (eaux pluviales)

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus locaux la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et à apporter des réponses à leurs interrogations sur cette compétence qui est encore trop souvent vue comme un « OVNI législatif ».

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur général adjoint à l'aménagement

La gestion des cimetières et des affaires funéraires

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus les moyens qui leur permettront de saisir les enjeux des questions funéraires et des cimetières dans les villes.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Enseignant en droit administratif

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Le code général des collectivités territoriales impose aux communes de posséder un cimetière. Le maire exerce ses pouvoirs de police pour la gestion des cimetières implantés sur son territoire et des services associés.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des affaires funéraires
- Connaître les prérogatives de la commune en matière de cimetières
- Comprendre les responsabilités légales du Maire

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les responsabilités du Maire

- L'aménagement du cimetière
- Pouvoir de police et de funérailles
- L'attribution et la reprise des concessions
- L'ossuaire

La gestion du cimetière

- Le cimetière : un lieu de recueillement paisible
- L'obligation d'entretien du cimetière par la commune
- La neutralité religieuse

Gestion des décès

- Les obligations d'autorisation d'obsèques
- Les personnes dépourvues de ressources
- La gestion des cendres
- Le circuit administratif pré-inhumation
- Les entreprises de pompes funèbres

La laïcité et les territoires

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Transversal par nature mais pourtant difficile à appréhender, le principe de laïcité est aux fondements de l'action publique locale, tout comme son indispensable corollaire, la liberté de religion et d'opinion. Il n'est pour autant pas toujours aisé de le faire vivre au quotidien pour les élus locaux.

OBJECTIFS

- Appréhender le cadre législatif existant
- Mener des politiques publiques respectueuses des obligations légales
- Veiller à la promotion du « vivre ensemble » dans la commune

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le cadre législatif actuel

- Les principes de la loi du 9 décembre 1905
- Les autres sources législatives
- Rédiger des actes administratifs légaux

Les politiques publiques : cultuelles, ou culturelles ?

- Le financement des lieux de culte
- L'installation des crèches de Noël et la célébration des fêtes religieuses locales
- L'obligation de neutralité des agents du service public et des élus
- La gestion des « contentieux » avec les administrés

Le particularisme d'Alsace et de Moselle

- Adaptation de la formation aux dispositions du droit concordataire (quand elle est dispensée en Alsace et en Moselle)

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à exposer aux élus quelles sont les problématiques liées à la laïcité et à la bonne application de la loi de 1905 dans leurs collectivités.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Avocat

Installer une politique mémorielle sur son territoire

DESRIPTIF DE LA FORMATION

La mémoire communale et l'histoire d'un territoire sont autant de marqueurs auxquels peuvent s'identifier les habitants. Ils permettent de créer un lien vivant avec le passé, et bénéficient souvent d'un soutien populaire. En outre, une politique mémorielle aboutie est utile pour faire vivre la réflexion et débattre sur les problématiques de notre temps.

OBJECTIFS

- Identifier les commémorations nationales et mettre en place un agenda mémoriel
- Réfléchir à la mise en place de manifestations mémorielles spécifiques à l'histoire du territoire
- Raconter l'originalité de son territoire
- Organiser le rôle de chaque élu et des partenaires institutionnels

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les événements nationaux indispensables

- Les commémorations nationales du 8 mai et du 11 novembre
- Les autres commémorations : bien choisir son roman local

La valorisation de son territoire

- L'histoire locale, un lien intergénérationnel
- L'histoire locale, un moment de découverte du territoire
- L'histoire locale, une occasion d'union entre les citoyens

Mise en situation

- L'organisation d'une commémoration nationale et ses impératifs
- La mise en place d'une manifestation mémorielle

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur
expérience avec une
analyse des cas soumis
à la réflexion de tous
les participants. Des
exercices individuels ou
collectifs basés sur le
vécu des participants
peuvent aussi être
proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Directeur de la vie
de la Cité

Exercice politique du mandat, communication et compétences

La prise de parole en public : construire et énoncer son discours
La communication écrite
L'élu et les réseaux sociaux
Créer son site internet personnel
Lutter contre les «fake-news»
Les relations avec la presse
Le média training : prendre la parole face caméra
Faire son bilan de mandat
Maîtriser les bases du pack Office
Maîtriser les bases de Adobe InDesign
Faire son bilan de compétences et réussir sa reconversion professionnelle
Accompagnement à la mise en place de politiques publiques
L'organisation personnelle de l'élu



La prise de parole en public : Construire et énoncer son discours

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
Ce module est conçu
pour que l'ensemble
des participants puisse
mettre en application
les savoirs théoriques
exposés. Des exercices
individuels ou collectifs
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Journaliste

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Vecteur incontournable de communication dans une assemblée, un élu doit pouvoir à tout moment prendre la parole afin d'exposer ses idées. La prise de parole est rarement, ou sinon jamais, improvisée, la pratique et la technique sont des clés du succès dans ce mécanisme.

OBJECTIFS

- Oser demander la parole
- Savoir construire son argumentation
- Savoir énoncer son propos



PROGRAMME DE LA FORMATION

Vaincre l'appréhension de la prise de parole

- Les mécanismes psychologiques
- L'inscription à un tour de parole
- Les ressorts d'une prise de parole percutante

Préparer son discours sur le fond

- Identifier les enjeux du débat
- Clarifier ses idées et sa position
- De la position au positionnement
- Construire un argumentaire
- Savoir répondre à une interpellation

Énoncer son discours

- Posture corporelle
- Respiration
- Débit de voix et intonations

Exercices pratiques et mises en situation à chaque étape

- Techniques vocales
- Lecture à haute voix
- Improvisation
- Prises de parole filmées

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
Ce module est conçu
pour que l'ensemble
des participants puisse
mettre en application
les savoirs théoriques
exposés. Des exercices
individuels ou collectifs
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Journaliste

La communication écrite

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
Ce module est conçu
pour que l'ensemble
des participants puissent
mettre en application
les savoirs théoriques
exposés. Des exercices
individuels ou collectifs
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Journaliste
Administrateur territorial

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Pour les élus, l'écrit est très important car il est le lien durable de sa relation avec le citoyen. Que ce soit dans les tribunes d'expression libre de la presse de la collectivité ou sur ses outils en ligne et réseaux sociaux, l' élu doit être percutant et aller à l'essentiel pour être lu sans que sa position politique ne soit dénaturée.

OBJECTIFS

- Savoir passer un message à son lecteur
- Définir une argumentation
- Organiser son texte en fonction du support de publication



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les ressorts de la lecture

- Les mécanismes de la lecture
- La loi des proximités

Quel texte pour quel support ?

- Les différents types de supports pour les élus
- Les attentes des lecteurs en fonction des supports

Organiser son texte

- La méthode « Pour qui, pour quoi, comment ? »
- L'objectif de l'écrit et le choix de la thématique
- Rédiger un plan pertinent
- Travailler le style du texte et employer les bons mots
- Se conformer aux problématiques de nombre de signes

Exercices pratiques et mises en situation à chaque étape

- Techniques de rédaction
- Établir un plan
- Écrire sans fautes

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
Ce module est conçu
pour que l'ensemble
des participants puissent
mettre en application
les savoirs théoriques
exposés. Des exercices
individuels ou collectifs
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Journaliste
Administrateur territorial

L'élu et les réseaux sociaux

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
La formation alternera
entre théorie, échanges,
cas pratiques et ateliers.

Prérequis : aisance
avec l'usage d'internet

Intervenant·e·s :
Responsable
communication
numérique
Community manager

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Au cours de cette formation, les participants pourront acquérir les bases leur permettant de comprendre le rôle des médias sociaux, construire leur identité numérique et développer leur présence en ligne par l'usage de Facebook et Twitter.

OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les usages des médias sociaux
- Construire son identité numérique et veiller à sa e-réputation
- Appréhender et développer son usage de Facebook et Twitter
- Créer sa page Facebook et son compte Twitter

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les outils du web 2.0

- Définition et enjeux du web 2.0
- Panorama de l'usage des médias sociaux en France
- Sociologie des utilisateurs des médias sociaux

Le réseau social Facebook

- Présentation et évolution de Facebook
- Les usages de Facebook : fonctionnement général du réseau social
- Mettre en place sa stratégie de présence digitale sur Facebook
- Les bonnes pratiques pour toucher son audience
- Créer une communauté qualifiée
- La publicité avec les Facebook adds
- Les usages politiques de Facebook

La plateforme de micro blogging Twitter

- Présentation et évolution de la plateforme
- Fonctionnement de Twitter et création d'un compte
- Les bonnes pratiques pour toucher son audience : informer, converser, mobiliser
- Mettre en place sa stratégie de présence digitale sur Twitter et créer sa veille
- Les usages politiques de Twitter

Prévention et vigilance sur les réseaux sociaux

- Veiller à sa e-réputation (outils de veille, alertes, etc.)
- Risques juridiques et éthiques
- Buzz, bad-buzz et fake-news



Créer son site internet personnel

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
La formation se déroule
en deux sessions. La
première expose les
savoirs théoriques et les
outils. Pour la seconde
session, les élus auront
préparé leur cahier des
charges et seront guidés
dans la création de leur
site sur une journée.

Prérequis : aisance
avec l'usage d'internet

Intervenant·e·s :
Responsable
communication
numérique
Consultant stratégie
digitale

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

L'identité numérique des élus passe par les réseaux sociaux mais parfois également par la création d'un site internet leur permettant de mettre en ligne des contenus relatifs à l'actualité locale. Ce module s'intéresse à la création d'un site par l'outil WordPress.

OBJECTIFS

- Appréhender la création d'un site et les objectifs associés
- Connaître les étapes de création d'un site
- Apprivoiser l'outil Wordpress
- Savoir animer et faire vivre le site internet



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les objectifs du site et le cahier des charges

- Un site internet personnel, pour quoi faire ?
- Réflexion sur le nom de domaine
- Réflexion sur l'arborescence et le contenu
- Réflexion sur le public cible

L'hébergement et le domaine

- L'achat du nom de domaine et de l'hébergement
- Gérer le tableau de bord de l'hébergeur
- Créer les adresses mails associées au domaine
- Les bonnes pratiques pour toucher son audience

Créer son site avec WordPress

- L'installation de WordPress pas à pas
- Le tableau de bord
- Les thèmes
- Personnaliser la mise en page : la feuille de style
- Créer des pages et des articles

L'exploitation du site internet

- La gestion des contenus
- Le référencement du site internet
- Le lien entre le site et les réseaux sociaux

Durée : 2 jours
(2x7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
La formation se déroule
en deux sessions. La
première expose les
savoirs théoriques et les
outils. Pour la seconde
session, les élus auront
préparé leur cahier des
charges et seront guidés
dans la création de leur
site sur une journée.

Prérequis : aisance
avec l'usage d'internet

Intervenant·e·s :
Responsable
communication
numérique
Consultant stratégie
digitale

Lutter contre les « fake-news »

Durée : 0,5 jour
(4 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Le tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants et le formateur. Ce module vise à présenter aux élus (et notamment aux maires) les moyens qui leur permettront de lutter de manière efficace contre la propagation des « fake news » à une échelle locale.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Enseignant en droit

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Alors que la post-vérité supplante insidieusement les « vraies informations », l'épidémie de « fake news » touche aussi les collectivités locales. Que faire quand un opposant local déploie des trésors d'ingéniosité et de manipulation pour mentir sur la réalité de l'action dans le cadre d'un mandat d'élus ?

OBJECTIFS

- Identifier les troubles causés sur l'action locale
- Anéantir les effets du dégât réputationnel subi
- Appréhender le cadre législatif de la lutte contre les « fake news »

PROGRAMME DE LA FORMATION

Être informé des rumeurs propagées

- Mettre en place une veille active sur les réseaux sociaux
- Déployer une stratégie efficace pour anéantir la portée des « fake news »

Le corpus législatif actuel

- Le trouble à la paix publique, prévu par la loi de 1881
- L'infraction de diffamation
- L'atteinte à la vie privée
- L'action en référé

Le nouveau corpus normatif

- La communication de la Commission européenne (avril 2018)
- Le développement de la blockchain pour sourcer des informations pertinentes
- Le projet de loi sur les « fake news »

Gérer ses relations avec la presse

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La presse est un interlocuteur indispensable pour transmettre ses messages à un large panel de citoyens. Bien la connaître, maîtriser ses contraintes et ses habitudes, tels sont les impératifs d'un élu qui souhaite promouvoir son action. Ce dernier doit en outre être en capacité de cibler les points primordiaux qu'il souhaite mettre en valeur.

OBJECTIFS

- Comprendre les contraintes de la presse pour mieux calibrer son message
- Maîtriser les différents types de supports journalistiques
- Définir le message principal à transmettre
- Gagner en assurance pour être plus efficace en interview

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaître les journalistes : contraintes et attentes du métier

- La presse de nos jours
- La base du métier de journaliste : ligne éditoriale, angle
- Les différents types de travail journalistique selon le média (presse écrite, télévision, radio, internet, médias sociaux)
- Développer son réseau et son fichier de journalistes

Intéresser la presse et communiquer avec elle

- Identifier le bon média en fonction de la cible, du contexte, du message
- Les mots-clés à employer, les pièges à éviter
- Le cas particulier des réseaux sociaux Twitter et Facebook

La mise en situation

- Rédaction d'un communiqué de presse et débriefing
- Interview radio et débriefing
- Interview télévisée et débriefing

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20 personnes

Coût : Fonction de la strate de population des élus ou DIF

Ce tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation (évaluation).

Précisions et modalités d'animation :
Chaque étape est l'occasion d'échanges entre les participants basés sur leur expérience avec une analyse des cas soumis à la réflexion de tous les participants. Des exercices individuels ou collectifs basés sur le vécu des participants peuvent aussi être proposés.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Responsable presse
Directeur de la vie de la Cité

Le média training : Prendre la parole face caméra

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation
(évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
basés sur leur
expérience des relations
avec les médias. Des
exercices individuels sont
proposés tout au long
du module.

Prérequis : module
prise de parole en
public

Intervenant·e·s :
Journaliste

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans le monde de la presse audiovisuelle, les élus sont soumis à de nombreux impératifs afin d'être invités et entendus. Il convient de connaître les codes et comprendre les rouages de cet exercice pour en tirer parti.

OBJECTIFS

- Savoir passer un message clair et concis
- Définir les réponses pertinentes à apporter
- Adopter un comportement non verbal adapté

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le contenu des interviews

- Comprendre les objectifs des interviews
- Définir le message à porter
- Maîtriser le temps imparti
- Se préparer aux questions des journalistes
- Le cas spécifique des débats

L'attitude de l' élu

- Gérer le stress de la prise de parole et de la caméra
- Maîtriser sa communication verbale et non verbale
- Être respecté sans agressivité

La mise en situation

- Interview filmée
- Visionnage et commentaires

Faire son bilan de mandat

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Pour réussir à valoriser son bilan mais aussi à capitaliser sur ses acquis avant le prochain mandat, l' élu local doit effectuer son bilan de mandat. Cela lui permet de faire le point sur les réalisations, terminées ou engagées, relativement au programme politique, et d'évaluer les méthodes qu'il a mis en œuvre et leur pertinence (efficacité, efficience, performance).

OBJECTIFS

- Réaliser un bilan de mandat au regard de critères établis
- Valoriser les politiques publiques mises en œuvre
- Préparer le mandat suivant

PROGRAMME DE LA FORMATION

Élaborer les outils nécessaires au suivi de l' action politique sur le long terme

- La mise en place de critères de suivi continu
- L'évaluation des politiques publiques
- Les méthodes de reporting
- Apprendre à faire le point régulièrement

Structurer son bilan de mandat pour le valoriser

- Les objectifs du bilan de mandat
- Le passage des données brutes à un ensemble structuré par de grands axes de réflexion
- Les supports de communication du bilan de mandat
- Le message porté grâce au bilan de mandat

Établir à partir du bilan de mandat les bases du projet de territoire

- Les propositions qui peuvent en découler
- Les négociations sur la base du réalisé et des propositions
- La suite du projet de territoire

Durée : 1 jour
(7 heures)

Effectif : jusqu'à 20
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Le tarif comprend
la préparation,
l'adaptation des
supports aux besoins,
le suivi de la formation.

Précisions et modalités
d'animation :
Chaque étape est
l'occasion d'échanges
entre les participants
et le formateur. Ce
module a été élaboré
pour permettre aux
élus d'avoir une vision
globale des projets qui
peuvent être menés.
Le formateur mettra
l'accent sur les exemples
précis pour illustrer son
propos.

Prérequis : Aucun

Intervenant·e·s :
Adjoint au Maire

Maîtriser les bases du pack Office

Durée : 3 sessions
(20 heures) par logiciel

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux
besoins, le suivi de la
formation (évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :

Ce module est conçu
sur mesure et par
groupes de niveaux
pour que l'ensemble des
participants puisse mettre
en application les savoirs
théoriques exposés. Des
exercices individuels
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle. Le stagiaire
devra nécessairement se
munir d'un ordinateur avec
un accès au pack Office
version 2016 ou suivantes.

Prérequis : aucun

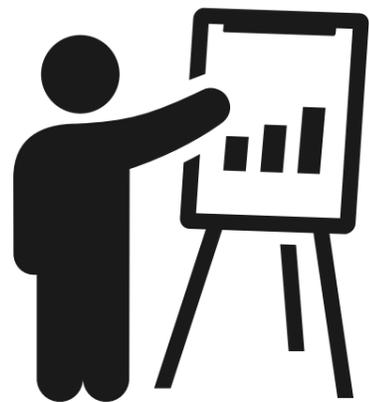
Intervenants :
Formateur PAO et
Bureautique

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Dans un moment où les questions de dématérialisation dans les administrations publiques sont au centre des débats, la maîtrise de l'outil bureautique est indispensable pour les élus. Nombre de correspondances et de documents s'échangent par voie électronique. Les élus sont aujourd'hui confrontés à la modification et l'élaboration de leurs écrits par informatique.

OBJECTIFS

- Avoir une culture de l'environnement informatique et bureautique
- Savoir utiliser les fonctionnalités de base de la suite Microsoft Office
- Élaborer des documents et les mettre en forme



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le pack Office

- Présentation des logiciels et de leur application
- Zoom sur Word, Excel et PowerPoint

Microsoft Word

- La saisie du texte et la mise en page (alignements, tabulations, en tête et pied de page, numérotation, styles, etc.)
- Intégration d'illustrations et de tableaux (fonctionnalités, légendes, etc.)
- Publipostage et liens avec Excel
- Mise en forme d'un rapport

Microsoft Excel

- L'interface et la saisie des données
- Les notions de feuilles et de classeurs
- Les fonctions importantes et graphiques
- Les tableaux croisés dynamiques

Microsoft PowerPoint

- Les étapes de la préparation
- La saisie du texte et le choix des diapositives
- L'insertion d'images et de graphiques
- Les animations et l'automatisation de la présentation

Exercices pratiques et mises en situation à chaque étape

Durée : 3 sessions
(20 heures) par logiciel

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux
besoins, le suivi de la
formation (évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :

Ce module est conçu
sur mesure et par
groupes de niveaux
pour que l'ensemble des
participants puisse mettre
en application les savoirs
théoriques exposés. Des
exercices individuels
sont proposés pour que
les participants puissent
ajuster leur pratique
personnelle. Le stagiaire
devra nécessairement se
munir d'un ordinateur avec
un accès au pack Office
version 2016 ou suivantes.

Prérequis : aucun

Intervenants :
Formateur PAO et
Bureautique

Maîtriser les bases d'Adobe InDesign

Durée : 3 sessions
(20 heures) par logiciel

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux
besoins, le suivi de la
formation (évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :

Ce module est conçu
sur mesure et par
groupes de niveaux
pour que l'ensemble des
participants puisse mettre
en application les savoirs
théoriques exposés. Des
exercices individuels sont
proposés pour que les
participants puissent ajuster
leur pratique personnelle.
Le stagiaire devra
nécessairement se munir
d'un ordinateur avec un
accès à Adobe InDesign
version 2016 ou suivantes.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Formateur PAO et
Bureautique

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Communiquer sur son mandat et sur son action est devenu central pour l'ensemble des élus. Souvent livrés à eux-mêmes ils doivent rédiger les contenus et les mettre en page pour les imprimer. La réalisation d'une maquette permettant de mettre en valeur le message est devenue indispensable.

OBJECTIFS

- Connaître les principales fonctionnalités d'Adobe InDesign
- Savoir élaborer une maquette graphique
- Savoir préparer un document prêt à l'impression



PROGRAMME DE LA FORMATION

L'interface

- Les principales fonctionnalités et les panneaux
- Les outils de mise en forme

Les blocs et les couleurs

- La saisie de texte et la typographie
- La gestion des blocs (textes, images, graphiques, etc.)
- Les outils de mise en page
- La gestion des couleurs et des codifications

Les mises en page avancées

- La création de modèles et de gabarits
- Les différents formats de documents
- L'exportation des documents et la gestion des enregistrements

La complémentarité avec Adobe Photoshop

Exercices pratiques et mises en situation à chaque étape

Durée : 3 sessions
(20 heures) par logiciel

Effectif : jusqu'à 6
personnes

Coût : Fonction de la
strate de population
des élus ou DIF

Ce tarif comprend la
préparation, l'adaptation
des supports aux
besoins, le suivi de la
formation (évaluation).

Précisions et modalités
d'animation :

Ce module est conçu
sur mesure et par
groupes de niveaux
pour que l'ensemble des
participants puisse mettre
en application les savoirs
théoriques exposés. Des
exercices individuels sont
proposés pour que les
participants puissent ajuster
leur pratique personnelle.
Le stagiaire devra
nécessairement se munir
d'un ordinateur avec un
accès à Adobe InDesign
version 2016 ou suivantes.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Formateur PAO et
Bureautique

Faire son bilan de compétences et réussir sa reconversion professionnelle

Durée : 20 heures
(différents entretiens)

Effectif : 1 personne

Coût : DIF uniquement

Ce tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation (évaluation).

Précisions et modalités d'animation :

Ce module est divisé en trois phases durant lesquelles le formateur et l'élue ont plusieurs échanges. L'élue est amenée à mûrir son projet entre les séances afin de tirer profit des échanges et bâtir un projet professionnel correspondant à ses souhaits et à ses objectifs.

Prérequis : aucun

Intervenante :
Consultante

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Être élue permet de développer certaines compétences. En fin de mandat, certains élus souhaitent profiter d'une transition afin de se réorienter professionnellement ou simplement de valoriser leur expérience pour prétendre à une évolution professionnelle permettant de tenir compte des apports des fonctions exercées.

OBJECTIFS

- Savoir se questionner sur son avenir personnel et professionnel
- Comprendre l'apport du mandat écoulé pour ses aptitudes
- Construire un parcours professionnel adapté à ses souhaits



PROGRAMME DE LA FORMATION

Le bilan : se connaître

- L'analyse du parcours professionnel et politique
- Le réseau développé
- L'inventaire des compétences
- Les motivations pour son futur projet

La construction du projet

- La reprise du bilan : synthèses et premières explorations
- L'étude du marché : recherches sur le domaine visé
- La définition des leviers mobilisables et des freins

La conclusion

- La validation et la formalisation du projet
- Le déploiement du projet (moyens, planning, etc.)

Durée : 20 heures
(différents entretiens)

Effectif : 1 personne

Coût : DIF uniquement

Ce tarif comprend la préparation, l'adaptation des supports aux besoins, le suivi de la formation (évaluation).

Précisions et modalités d'animation :

Ce module est divisé en trois phases durant lesquelles le formateur et l'élue ont plusieurs échanges. L'élue est amenée à mûrir son projet entre les séances afin de tirer profit des échanges et bâtir un projet professionnel correspondant à ses souhaits et à ses objectifs.

Prérequis : aucun

Intervenante :
Consultante

Accompagnement à la mise en place de politiques publiques

Durée : Selon besoin

Effectif : 1 à 3 personnes
(sur le même projet)

Coût : Fonction de la strate de population élus ou DIF

Ce tarif comprend la préparation et le suivi personnalisé.

Précisions et modalités d'animation :
Ce module se déroule en fonction du besoin exprimé de l' élu. Un cadre administratif de haut niveau accompagne l' élu pour l' élaboration ou le suivi d' un projet complexe. Ce module est opérationnel et tourné vers les objectifs de l' élu.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Fonction du domaine d' intervention

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La mise en œuvre de certaines politiques publiques peut être très complexe notamment dans la maîtrise du cadre législatif, de l' influence des parties prenantes, etc. Les élus peuvent alors recourir à un accompagnement externe et de haut niveau pour se questionner et adopter une méthodologie pour mener à bien leurs projets.

OBJECTIFS

- Acquérir une méthodologie de conduite de projet
- Appréhender une réflexion stratégique dans un contexte
- Savoir remettre en question ses préjugés et les dépasser



PROGRAMME DE LA FORMATION

Échange sur le projet

- L' objectif politique du projet
- La cartographie des parties prenantes
- Les forces et les faiblesses du projet

Méthodologie de conduite de projet

- Constituer une équipe projet
- Planifier le projet
- Comprendre les évaluations financières
- Gérer ses relations avec les parties prenantes

Suivi de l' exécution du projet (option)

- Accompagnement personnel des élus sur la durée du projet

Durée : Selon besoin

Effectif : 1 à 3 personnes
(sur le même projet)

Coût : Fonction de la strate de population élus ou DIF

Ce tarif comprend la préparation et le suivi personnalisé.

Précisions et modalités d' animation :
Ce module se déroule en fonction du besoin exprimé de l' élu. Un cadre administratif de haut niveau accompagne l' élu pour l' élaboration ou le suivi d' un projet complexe. Ce module est opérationnel et tourné vers les objectifs de l' élu.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Fonction du domaine d' intervention

L'organisation personnelle de l'élu

Durée : 20 heures
(différents entretiens)

Effectif : 1 personne

Coût : DIF uniquement

Ce tarif comprend la préparation et le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Ce module se déroule en plusieurs séances permettant un accompagnement, tout au long de l'année, de l'élu, de la gestion de son mandat et de ses projets en direction de la population.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Consultante

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les élus sont au cœur de la mise en œuvre des politiques publiques. Exercer son mandat nécessite une implication très importante et une organisation personnelle entre vie politique, personnelle et professionnelle très précise. Souvent livrés à eux-mêmes ils expriment le besoin de confronter leur action et d'être accompagnés dans la mise en œuvre des politiques publiques.

OBJECTIFS

- Savoir être maître de son temps et de son agenda
- Mesurer les impacts de ses choix
- S'affirmer en tant qu'élu décisionnaire



PROGRAMME DE LA FORMATION

Organiser son temps

- L'équilibre vie politique / vie personnelle / vie professionnelle
- La définition des priorités
- Les méthodes d'optimisation des réunions

Les mécanismes de la prise de décision

- Les différents types de décisions
- Le processus cognitif
- Les arguments
- Les choix

Développement de son leadership

- La confiance en soi
- Le charisme
- Le travail collectif
- La relation aux parties prenantes du mandat

Durée : 20 heures
(différents entretiens)

Effectif : 1 personne

Coût : DIF uniquement

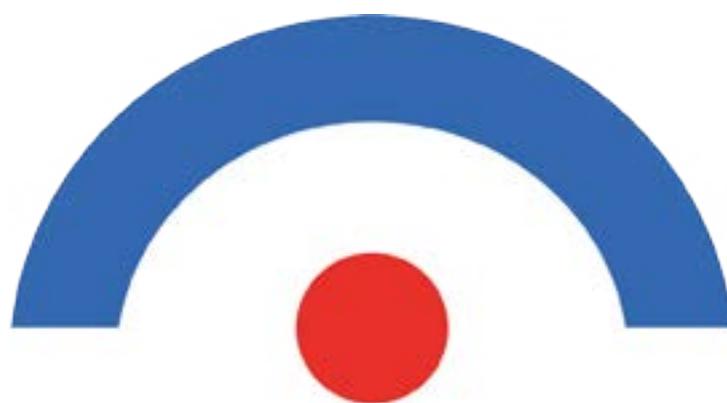
Ce tarif comprend la préparation et le suivi de la formation.

Précisions et modalités d'animation :

Ce module se déroule en plusieurs séances permettant un accompagnement, tout au long de l'année, de l'élu, de la gestion de son mandat et de ses projets en direction de la population.

Prérequis : aucun

Intervenant·e·s :
Consultante



Politisens

Partenaire de votre succès

Politisens
86 avenue Paul Vaillant Couturier
94400 Vitry sur Seine
Tél. 06 47 82 38 79
contact@politisens.fr

Directeur de la publication : Émilien Charpantier
Crédits photo : DR, iStock